

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



SIRRA
SYNDICAT ISÉROIS DES RIVIÈRES RHÔNE AVAL

ÉDITO DU PRÉSIDENT



C'est une édition de rapport annuel un peu particulière que nous vous proposons cette année. Le SIRRA n'étant né qu'en 2019, et s'agissant ici d'un bilan des actions 2018, c'est bien une présentation différenciée des actions menées sur chaque structure fusionnée que nous vous présentons.

Je tiens toutefois, par l'intermédiaire de cet édit, à souligner de façon globalisée les projets d'ampleur menés en 2018 sur ces trois territoires qui constituent le SIRRA d'aujourd'hui.

A noter en premier lieu la validation le 10 décembre 2018 par la Commission Locale de l'Eau, du SAGE Bièvre-Liers-Valloire, une stratégie de gestion durable de la ressource en eau et des milieux associés sur 83 communes, assortie d'un programme ambitieux de plus de 30 millions d'Euros, validé à l'unanimité. Nous pouvons également souligner, de manière non exhaustive, le bilan de mi-parcours positif du Contrat Vert et Bleu de Bièvre-Liers-Valloire, mais aussi l'avancée des quatre projets de restauration morpho-écologiques et de prévention des inondations entrepris sur les 4 Vallées, notamment sur le volet foncier, facilité par l'important travail de concertation mené au préalable avec les acteurs concernés. Nous pourrions en citer bien d'autres, comme l'aboutissement des travaux de la passe à poisson sur la Varèze, la quasi-finalisation d'une étude de danger sur les digues de la Sanne, les nombreuses actions menées pour le développement de la filière bas intrants dans le cadre de la protection des captages prioritaires, etc. Ce ne sont que quelques exemples.

L'évènement majeur de cette année 2018 reste bien sûr la création du SIRRA avec l'important travail de concertation politique et d'ajustement administratif qu'a demandé la fusion des syndicats. Le SIRRA rassemble maintenant Vienne Condrieu Agglomération, les communautés de communes de Bièvre Isère, Bièvre Est, Collines du Nord Dauphiné et Entre Bièvre et Rhône ainsi que le Département. Cette fusion a été en effet accompagnée par le Département qui participe aux frais de fonctionnement du SIRRA, efface la dette du nouveau syndicat à hauteur de 1,4 m€ et met à disposition des syndicats mixtes structurants similaires au SIRRA une ligne de crédit de 10 m€ pour financer les investissements. Les équipes fusionnées ont également travaillé à leur réorganisation afin d'impulser une nouvelle dynamique de travail. Tous ces efforts visent à satisfaire l'objectif de cette fusion : la mutualisation des moyens et du personnel au service de l'efficacité. Bièvre Isère Communauté, Entre Bièvre et Rhône et le Département mettent ainsi à disposition du Syndicat, des agents, des bureaux ainsi qu'une assistance en matière de marchés publics et d'informatique. Le SIRRA dispose maintenant d'une équipe de 17 agents et d'un budget d'investissement de 5,4 millions d'euros en opérations réelles.

Avec la naissance du SIRRA et la nouvelle gouvernance mise en place, 2019 ouvre une nouvelle page dans l'historique de notre territoire en matière de gestion des rivières et des milieux aquatiques. En effet, si le SIRRA assure la continuité des actions entreprises sur chacun des territoires fusionnés il s'est aussi fixé de nouveaux objectifs avec, au cœur de ses priorités, l'action et la réalisation de programmes ambitieux.

Des grands projets sont inscrits pour 2019 sur chacun des sous-bassins du territoire: au niveau administratif avec la régulation des systèmes d'endiguements. Au niveau organisationnel avec la structuration de la maintenance des ouvrages et la progression sur la programmation de Bièvre-Liers-Valloire et Sanne-Varèze (notamment dans la prévention contre les inondations). Sur le plan opérationnel aussi avec la mise en œuvre des outils de gestion en place comme le Contrat de rivière et le PAPI (Programme d'actions et de prévention des inondations) des 4 Vallées.

Le SIRRA annonce également un nouveau mode de gouvernance, avec l'instauration d'organes de concertation à l'échelle des trois sous-bassins-versants, visant à conserver la proximité nécessaire à la juste vision de terrain. Des comités et des commissions seront constitués, ils assureront la programmation sur chaque sous-bassin, mais aussi le suivi des projets et des programmes.

En parcourant le détail des réalisations exposées dans le rapport, vous aurez une vision de ce que représente notre SIRRA de demain.

Bonne lecture.

Patrick CURTAUD

SOMMAIRE

1 - LE SIRRA

A. NAISSANCE DU SIRRA	p. 6
B. LES COMPÉTENCES STATUTAIRES DU SIRRA	p. 7
C. LA GOUVERNANCE DU SIRRA	p. 8
D. L'ÉQUIPE TECHNIQUE	p. 10
E. LE TERRITOIRE	p. 11

2- SYNDICAT RIVIÈRE DES 4 VALLÉES

A. TRAVAUX ET ÉTUDES	p. 14
1) Travaux de restauration morpho-écologique et de prévention des inondations	p. 14
2) Travaux de lutte contre les inondations	p. 15
3) Travaux d'entretien de la végétation et du transport sédimentaire	p. 16
4) Travaux ponctuels	p. 17
B. ANIMATION	p. 19
1) Chantier de restauration de la continuité écologique	p. 19
2) Amélioration de la qualité de l'eau potable	p. 19
3) Préservation et restauration des zones humides	p. 21
4) Communication et sensibilisation	p. 22
C. OUTILS DE GESTION : LE BILAN	p. 24
1) Contrat de rivière	p. 24
2) PAEC	p. 25
3) PAPI	p. 25
4) PGR	p. ??
D. FINANCES ET BUDGET	p. 26

3 - SYNDICAT BIÈVRE-LIERS-VALLOIRE

A. ETUDES POUR DES PROJETS EN PHASE DE CONCEPTION	p. 28
B. TRAVAUX ET ANIMATION FONCIÈRE	p. 28
C. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) BIÈVRE-LIERS-VALLOIRE	p. 31
D. DÉMARCHE CAPTAGE PRIORITAIRE	p. 33
E. CONTRAT VERT ET BLEU	p. 34
F. FINANCES ET BUDGET	p. 36

4 - SYNDICAT DE LA SANNE

A. ENTRETIEN, TRAVAUX ET ETUDES	p. 40
B. FINANCES ET BUDGET	p. 42

5 - SYNDICAT DE LA VARÈZE

A. ENTRETIEN, TRAVAUX ET ETUDES	p. 44
B. FINANCES ET BUDGET	p. 46



LE SIRRA

A. NAISSANCE DU SIRRA

La gestion des rivières est révolutionnée en 2014 par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) qui attribue au bloc communal la compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) à partir du 1^{er} janvier 2018. Depuis longtemps sur les bassins versants de Bièvre-Liers-Valloire, des 4 Vallées, de la Sanne et de la Varèze, les communes s'étaient saisies de ces enjeux sur la base de leur compétence générale, en créant et finançant des syndicats de rivière. Cependant, en rendant la compétence obligatoire, la loi MAPTAM change fondamentalement la donne.

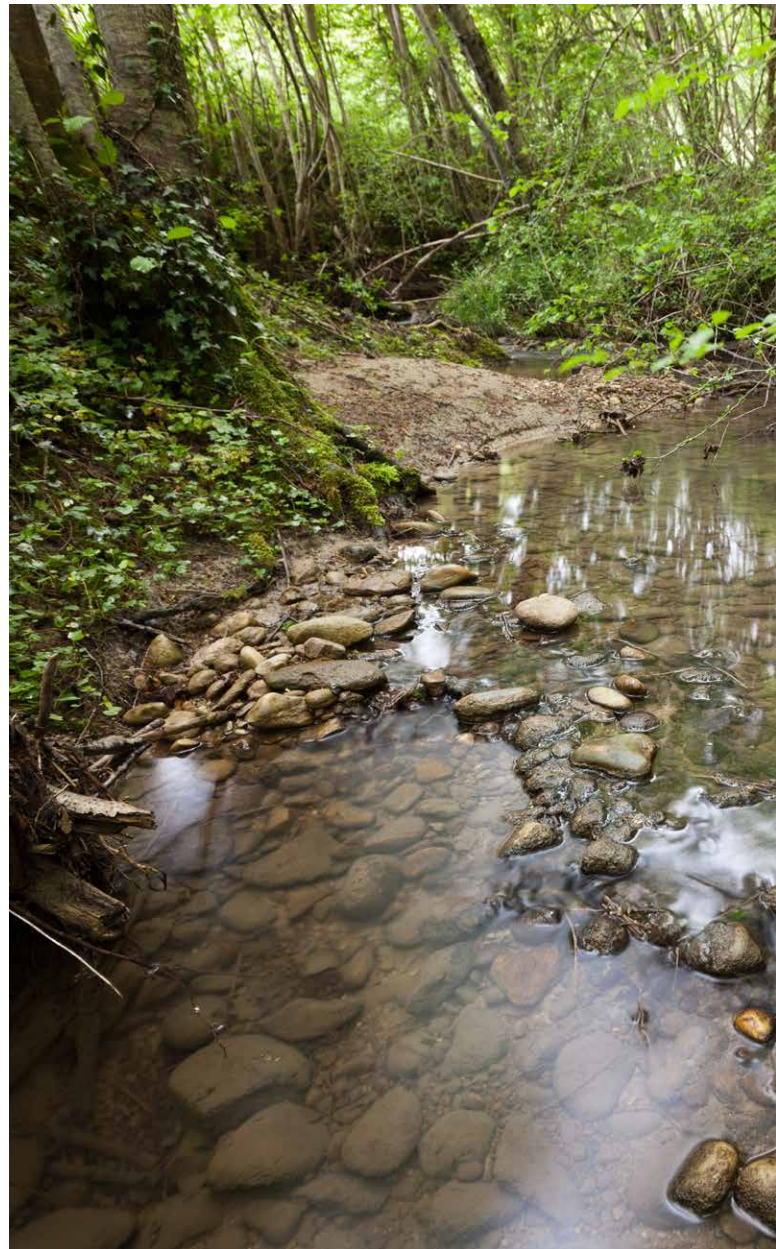
Face à ce constat, les cinq établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) couvrant les bassins versants mentionnés plus haut se lancent dans une réflexion sur la structuration de la compétence GEMAPI sur leur territoire : faut-il gérer cette compétence en interne à l'échelon intercommunal ou bien réformer l'outil que représentent les syndicats de rivière et gérer la rivière à l'échelle de son bassin versant ?

Parallèlement, le Département de l'Isère, historiquement très actif dans le domaine de la gestion des rivières, décide fin 2017 de soutenir la structuration de la compétence GEMAPI en favorisant l'émergence de grands syndicats mixtes capables de prendre en main la compétence GEMAPI à l'échelle pertinente du bassin versant en mutualisant les moyens humains. Ce soutien se formalise au travers d'une incitation financière à la fusion des syndicats existants, l'effacement de leur dette, une ligne de crédit de 10 millions d'euros dédiée à la GEMAPI pour la période 2018-2021 et la création d'une plateforme d'ingénierie permettant de mutualiser des ressources humaines entre les syndicats.

Avec l'appui du Département, les EPCI décident fin 2017 de fusionner les quatre syndicats de rivière existants (4 Vallées, Bièvre-Liers-Valloire, Sanne et Varèze) pour créer le Syndicat isérois des rivières Rhône aval (le SIRRA). La fusion permettra d'atteindre une taille critique en termes de moyens humains pour assurer la compétence GEMAPI. L'année 2018 voit alors les communes, EPCI, Département et syndicats existants délibérer pour créer le SIRRA en transférant à ce syndicat non seulement la compétence GEMAPI mais

aussi la plupart des compétences liées au grand cycle de l'eau : protection des ressources en eaux et lutte contre la pollution entre autres.

Parallèlement, avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (ESPELIA), les EPCI et le Département préparent la fusion en termes financier et ressources humaines. Cette réflexion, pilotée par un comité rassemblant les Présidents des EPCI, du Département et des syndicats de rivière, permettra avec l'énergie des agents des syndicats et du Département, de mettre à pied d'œuvre l'équipe du SIRRA au 1^{er} janvier 2019. L'essai était marqué, il reste maintenant à le transformer !



B. LES COMPÉTENCES STATUTAIRES DU SIRRA

Un arrêté préfectoral a autorisé la création du Syndicat isérois des rivières Rhône aval au 1^{er} janvier 2019. Le SIRRA est désigné pour porter les compétences GEMAPI et les autres compétences relatives à la gestion du grand cycle de l'eau sur les bassins versants des affluents du Rhône à l'aval de Lyon.

Les statuts du Syndicat

Le Syndicat a pour objet la préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques et la prévention et la protection des enjeux humains contre les impacts des inondations. Cet objet n'exonère en rien les responsabilités des différents acteurs (riverains, Préfet, Maires).

Le Syndicat a pour vocation d'exercer la compétence GEMAPI visée aux alinéas 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ainsi que les autres compétences relatives à la gestion du Grand Cycle de l'eau (article 4°, 6°, 7°, 11° et 12° du même article).



1° : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

2° : l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau

5° : la défense contre les inondations et contre la mer

8° : la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

4° : la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

6° : la lutte contre la pollution

7° : la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines

11° : la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques

12° : l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ; incluant notamment le portage de contrats de rivières, de schéma d'aménagement et de gestion des eaux ainsi que d'autres modalités de gestion globale et concertée (contrat vert et bleu, PAEC, PGRE ...)

Dans les champs d'intervention relevant de son objet, le Syndicat peut notamment intervenir en réalisant des études, des acquisitions foncières et des travaux.

C. LA GOUVERNANCE DU SIRRA

6 collectivités membres



Communauté de Communes



29 élus au comité syndical

Le comité syndical, composé des représentants des membres adhérents, administre le SIRRA. C'est l'instance qui débat et délibère sur les actions à engager et décide du fonctionnement de la structure. Il est composé de **délégués syndicaux** désignés par le conseil communautaire de chacune des 6 collectivités membres.

COLLECTIVITÉS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
BIÈVRE EST	NICOUD Christophe	CARON Pierre
	SACCOMANI Patrice	TERRIER Pierre-Louis
BIÈVRE ISÈRE COMMUNAUTE	BERNARD Jean-Paul	RABATEL Fernand
	CHEMINEL Daniel	BERENGUIER-DARRIGOL Anne
	GERIN Guy	GAUTHIER Bernard
	GULLON Joël	PERRIN Audrey
	PIOLAT Christian	COLLET Evelyne
	SAVIGNON Eric	GAY André
	SERVET Guy	BENATRU Marc
CC DES COLLINES DU NORD DAUPHINÉ	CASTAING Patrick	NEPLE Alain
	MICHAUD Jean-Paul	VISCOGLIOSI Béatrice
	PARISSET Robert	ORELLE Pierre-Louis
CC ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE	BECT Gérard	LAURENT Sylvain
	CHARVET Francis	ROZIER Jean-Noël
	LAFUMAS Yves	BRUNEL Sabine
	MIGNOT Philippe	NICAISE Claude
	RIBAUD Max	BRICHE Alain
	SARRAZIN Michèle	ROCHE Pierre-Marie
	THOMAS Claudius	BONIN Florent
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE	DEBOST Claire	DEZARNAUD Sylvie
	DURANTON Robert	CELARD Elisabeth
	MULYK Fabien	PUISSAT Frédérique
VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION	CLERC Alain	CHARLES Christophe
	CURTAUD Patrick	SILVESTRE Maryline
	GIRARDON-TOURNIER Lucette	THOMMES Michel
	JANIN Christian	MOREL Marielle
	KOVACS Thierry	LINAGE Bernard
	LAMBERT Gérard	PLANTIER Stéphane
	LOUIS Bernard	BELMONTE Frédéric

Le comité syndical a désigné un **bureau** composé du Président et de deux Vice-présidents. Le bureau prépare l'ordre du jour et valide les projets soumis au comité syndical. Une fois les décisions adoptées, il est chargé de la mise en œuvre des projets avec le soutien des services.

Jean-Paul Bernard, 2^{ème} Vice-président
(Conseiller communautaire de Bièvre Isère
Communauté - maire de Plan)

Patrick Curtaud, Président
(Vice-président du Département,
adjoint au maire de Vienne)

Philippe Mignot, 1^{er} Vice-président
(Vice-président d'Entre Bièvre et
Rhône, maire de Beaurepaire)
Président de la CLE



Gérard Lambert
(Conseiller délégué
de Vienne Condrieu
Agglomération, maire de
Moidieu-Détourbe)

Claire Debost
(Conseillère départementale,
adjointe à Ste-Anne-sur-
Gervonde)

Christophe Nicoud
(Vice-président de
Bièvre Est, adjoint à
Beaucroissant)

Eric Savignon
(Vice-président de Bièvre
Isère, maire de St-Siméon-
de-Bressieux)

Robert Pariset
(Vice-président de la Communauté
de communes des Collines du Nord
Dauphiné, maire de Valencin)

Francis Charvet
(Président d'Entre Bièvre et Rhône,
conseiller municipal de St-Maurice-l'Exil)

Les financeurs

Les principaux financeurs du SIRRA sont les suivants :

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Le Département
- L'Europe (FEADER)
- La Région
- Les 6 collectivités membres par leurs contributions annuelles

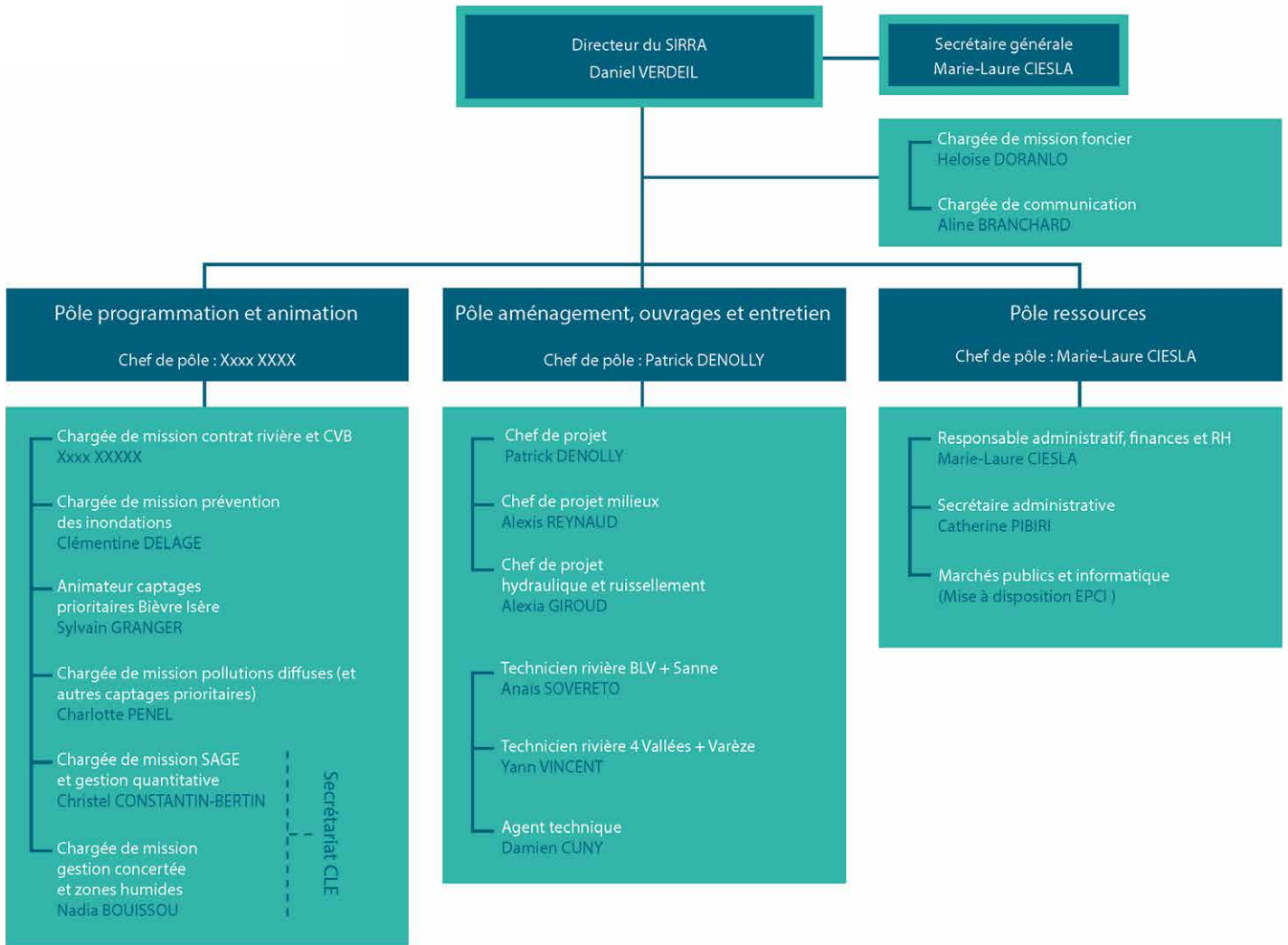
Pour assurer une gouvernance adaptée et équilibrée, respectueuse des spécificités du territoire et permettant de valoriser les initiatives déjà engagées, les contributions financières des collectivités membres ont été instaurées selon deux principes :

- une clé de financement différenciée sur les territoires. Elle définit les contributions selon les actions menées sur chaque sous bassin
- une mutualisation des charges générales. Le nombre de délégués syndicaux attribué par collectivité détermine leur niveau de contribution financière aux charges générales du Syndicat.

D. L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Le SIRRA est constitué d'une équipe de 17 agents présentant des compétences variées permettant de couvrir tous les aspects du grand cycle de l'eau.

Organigramme des équipes SIRRA



E. LE TERRITOIRE

Carte d'identité du territoire

- **Superficie** : 1368 km²
- **Réseau hydrographique** :
 - 4 Vallées : La Gère, la Véga, la Gervonde-Ambalon-Vésonne et la Sévenne
 - BLV : le Dolon, l'Oron, le Rival et le Suzon
 - Sanne/Varèze : La Sanne et la Varèze
- **Population** : Près de 180 000 habitants
- **Les communes du périmètre** : 104
- 8 pour la Communauté de Bièvre-Est** : Bévenais, Bizannes, Colombe, Eydoche, Flachères, Izeaux, Le Grand Lempis, Saint-Didier-de-Bizannes
- 44 pour Bièvre Isère Communauté** : Porte des Bonnevaux (Arzay, Commelle, Nantoin, Semons), Artas, Beaufort, Beauvoir-de-Marc, Bossieu, Bressieux, Brézins, Brion, Champier, Chatenay, Chatonnay, Culin, Faramans, Gillonnay, La Côte-Saint-André, La Forteresse, La Frette, Mottier, Lieudieu, Longechenal, Marcilloles, Marcollin, Marnans, Meyrieu-les-Etangs, Ornacieux-Balbins, Pajay, Penol, Plan, Royas, Sainte-Anne-sur-Gervonde, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, Saint-Geoirs, Saint-Hilaire-de-la-Côte, Saint-Jean-de-Bournay, Saint-

Michel-de-Saint-Geoirs, Saint-Paul-d'Izeaux, Saint-Pierre-de-Bressieux, Saint-Siméon-de-Bressieux, Sardieu, Savas-Mépin, Sillans, Thodore, Villeneuve de Marc, Viriville

5 pour la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné : Charantonay, Diémoz, Oytier-Saint-Oblas, Saint-Georges-d'Espéranche, Saint-Just-Chaleyssin

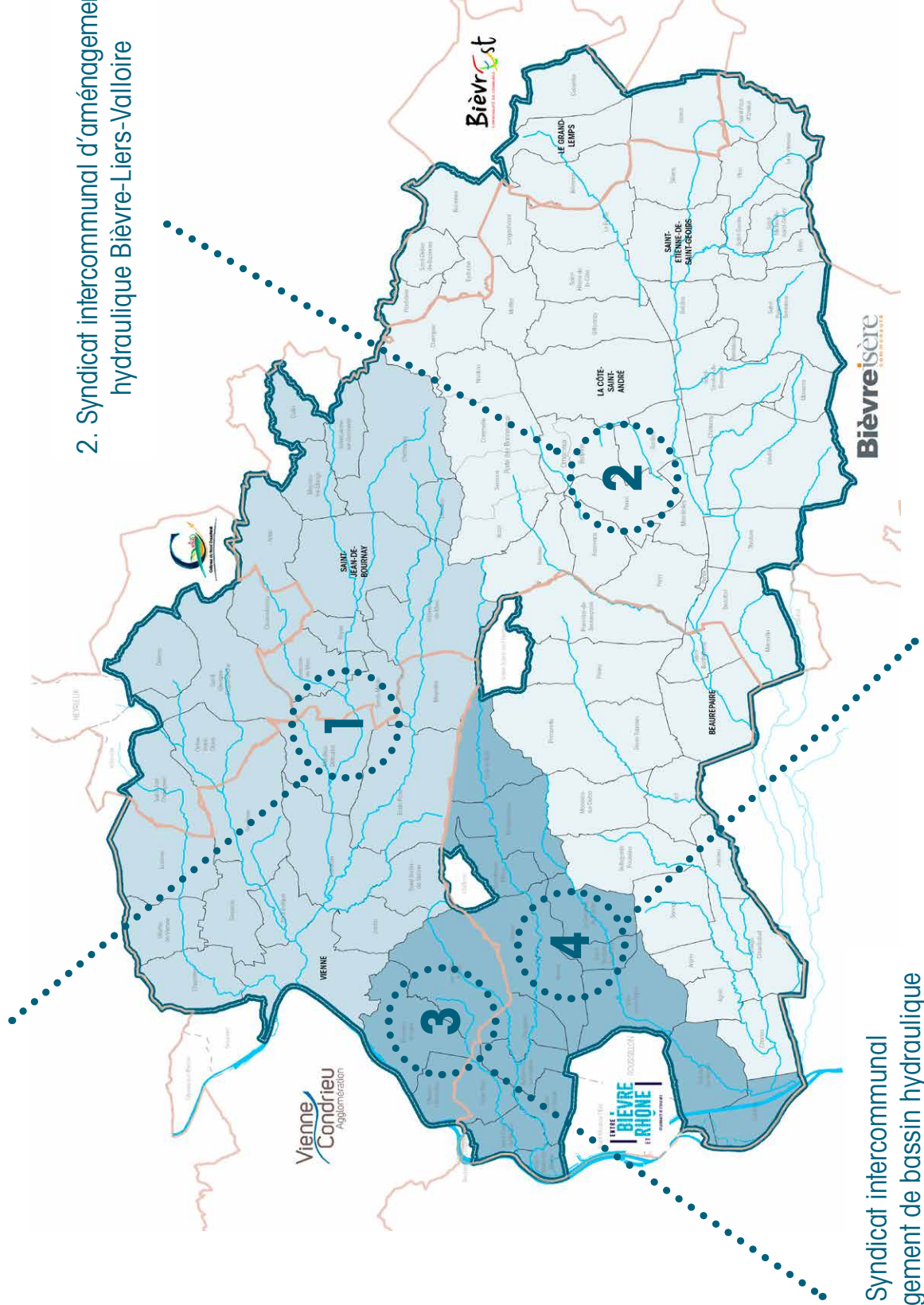
31 pour Entre Bièvre et Rhône : Agnin, Anjou, Assieu, Auberives sur Varèze, Beaurepaire, Bellegarde-Poussieu, Bougé-Chambalud, Chanas, Cheyssieu, Clonas sur Varèze, Cours et Buis, Jarcieu, La Chapelle de Surieu, Moissieu sur Dolon, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Pact, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Primarette, Revel-Tourdan, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Barthélémy, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Prim, Saint-Romain-de-Surieu, Salaise sur Sanne, Sablons, Sonnay Vernioz, Ville-sous-Anjou.

16 pour Vienne Condrieu Agglomération : Chonas l'Amballan, Chuzelles, Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, les Côtes d'Arey, Luzinay, Meyssiez, Moidieu-Détourbe, Reventin-Vaugris, Pont-Evêque, Saint-Sorlin-de-Vienne, Septème, Serpaize, Vienne, Vilette de Vienne.

Le SIRRA : un nouveau territoire issu de la fusion de quatre syndicats

1. Syndicat rivières des 4 Vallées

2. Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique Bièvre-Liers-Valloire



3. Syndicat intercommunal d'aménagement de bassin hydraulique de la Varèze

4. Syndicat intercommunal du bassin hydraulique de la Sanne

The image shows a river flowing through a valley, with trees and a blue sky with white clouds in the background. A large, semi-transparent green rectangle is overlaid on the center of the image, containing the text. The text is in a bold, white, sans-serif font. The overall scene is bright and natural.

SYNDICAT RIVIÈRE DES 4 VALLÉES

A. TRAVAUX ET ÉTUDES

1. Travaux de restauration morpho-écologique et de prévention des inondations

Finalisation des projets et maîtrise foncière



Le Syndicat rivières des 4 Vallées a lancé un marché de maîtrise d'œuvre (2016) pour 5 projets de restauration hydromorphologique. Ces projets répondent à des enjeux prioritaires qui s'inscrivent dans le programme d'action du Contrat de rivière (fiche action B-2-1). Un processus de concertation a été instauré en 2017 afin de construire des projets consensuels et d'en faciliter la maîtrise foncière. Cette concertation a été réalisée par le biais d'ateliers participatifs durant lesquels les parties prenantes impactées ont pu réagir aux scénarios proposés et participer à la co-construction de l'AVP.

Le bilan positif de la concertation a permis d'avancer en 2018 sur la suite de la mission, ainsi :

- La phase projet (PRO) a vu le jour sur 4 des 5 dossiers qui ont ensuite été transmis pour instruction réglementaire. Le 5^{ème} (projet de restauration de la diversité des écoulements sur la Gère à Vienne), suspendu sur demande de VCA, sera relancé en 2019.
- La chargée de mission a pu mener efficacement l'animation foncière sur ces 4 secteurs.

L'animation foncière autour des projets a consisté à trouver des accords entre les propriétaires des parcelles concernées, les exploitants agricoles et le Syndicat. Ces accords prennent la forme de conventions d'autorisation de travaux, de conventions de fin d'exploitation ou de promesses de vente.

Voici le bilan des négociations foncières, présenté par projet :

- **La Gère** : La maîtrise foncière du site se répartit entre 75% d'acquisition et 25% de conventionnement. Le projet de travaux prévoit la restauration de 2,8 ha d'espace de bon fonctionnement de la Gère. Par une maîtrise foncière plus large autour du projet de restauration, ce sont 1,3 ha d'espace de bon fonctionnement supplémentaires pour la Gère qui seront durablement préservés. Les portions de terres cultivables qui sont hors de l'emprise du projet (moins d'1 ha), pourront être rétrocédées en tant que compensation à l'exploitant agricole le plus impacté par le projet.
- **La Sévenne** : L'animation foncière de ce secteur a été déléguée à la SAFER, afin de faciliter la gestion de la réserve foncière compensatoire constituée sur Luzinay. Cette réserve de 8 ha de terres agricoles sera attribuée aux exploitants qui seront impactés par le projet de restauration de la Sévenne.
- **La Vesonne** : pour ce projet en centre village, positionné sur des propriétés privées bâties, le conventionnement avec les propriétaires a été privilégié. Fin 2018, les ¾ de l'emprise projet ont été conventionnés sur les 5970m² nécessaires au projet, notamment grâce aux parcelles communales mises à disposition par la mairie de Moidieu-Détourbe.
- **Le Baraton** : Sur le secteur amont du projet où la création d'une zone de ralentissement dynamique est prévue, l'animation foncière de ce secteur a été déléguée à la SAFER. Les résultats sont attendus courant 2019.

Les travaux sur la Vesonne et sur la Gère à Eyzin-Pinet sont prévus en 2019.

2. Travaux de lutte contre les inondations

Etudes post-crues pour la protection des biens et personnes contre les crues et les inondations (B-4-7)

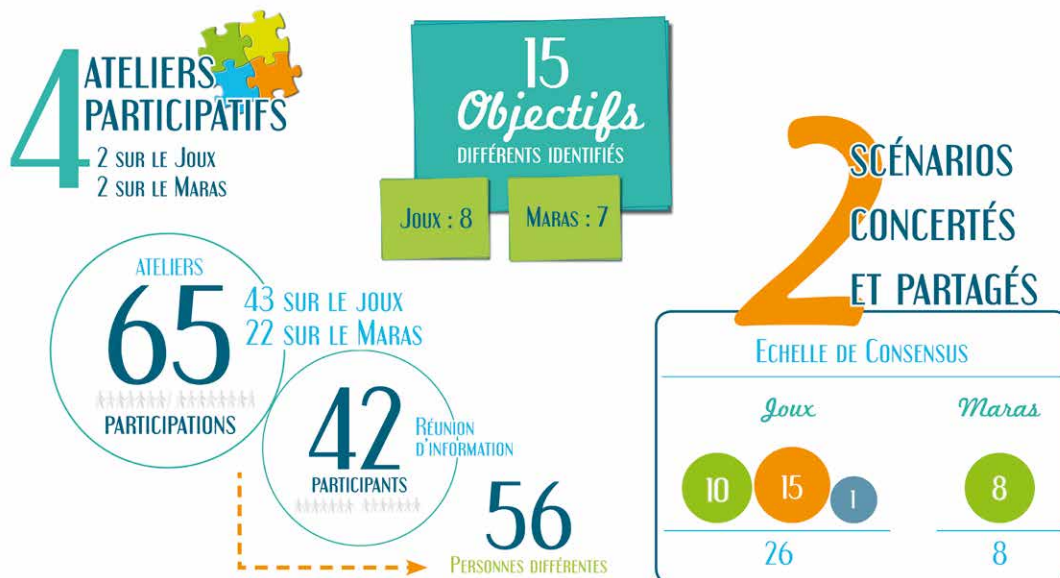
Projets de travaux sur les ruisseaux du Boucon à Vienne et des Martinières à Chuzelles (B-4-7-1 et 2) /

Fin 2018, les réunions de lancement pour la définition des projets de travaux du Boucon à Vienne et du ruisseau des Martinières à Chuzelles ont été menées. Ces deux secteurs avaient été identifiés comme prioritaires par les comités de pilotage suite à la restitution des études post-crue 2014, mettant en avant les dysfonctionnements hydrauliques et sédimentaires sur 5 bassins versants.

Maîtrise d'œuvre pour la restauration hydromorphologique des bassins du Joux et du Maras à Luzinay (B-4-7-6) /

La maîtrise d'œuvre sur la restauration hydromorphologique et la prévention des inondations des bassins du Joux et du Maras a été engagée en 2018.

Quatre réunions de concertation ont été organisées afin d'élaborer l'avant-projet (AVP). Elles ont permis de recueillir la vision des participants, leurs attentes et leurs craintes ainsi que leurs propositions pour faire évoluer le programme d'action de la manière la plus consensuelle possible.



Près de 60 riverains se sont mobilisés pour participer à ces réunions. Leurs attentes ont été entendues par le bureau d'étude et ont donné lieu à des scénarios **remportant l'adhésion de la grande majorité des participants**. Quelques adaptations ont toutefois été demandées : de nouveaux linéaires de protection de berge et du lit, ou encore l'augmentation du gabarit du pont des Allobroges ont ainsi été **ajoutés au nouvel AVP présenté lors de la réunion plénière du 6 décembre 2018**.

Principe directeur des projets retenus : gérer l'eau de l'amont vers l'aval sur le territoire

- Retenir l'eau en amont des zones à enjeux : gestion du ruissellement, gestion de la végétation, stockage des eaux, ralentissement des écoulements
- Aménager localement les secteurs sensibles : suppressions des « points durs » hydrauliques à l'origine des débordements, abaissements des lignes d'eau, protections locales

S'en suivra la phase **d'élaboration des dossiers réglementaires et fonciers** avec un dépôt des dossiers prévu à la fin du second trimestre 2019. Une durée d'instruction d'environ un an est normalement à prévoir avant le début des premiers travaux. Une demande de travaux d'urgence sera cependant réalisée avec l'objectif de réaliser une première tranche en 2019.

Programme de travaux de protection contre les crues et les inondations sur Vienne, Chuzelles et Jardin (B-4-2)

Animation foncière sur le projet de la Combe Moulin à Chuzelles /

Sur la commune de Chuzelles, le bassin versant de la Combe Moulin présente une sensibilité élevée vis à vis des phénomènes de ruissellements et d'érosion, menaçant des habitations et voiries. A l'automne 2018, le Syndicat rivières des 4 Vallées a sollicité la Safer et la Chambre d'Agriculture de l'Isère afin de co-construire un réaménagement parcellaire et cultural avec les exploitants agricoles sur la partie amont du bassin versant de la combe Moulin. Les résultats attendus en 2019 aboutiront à la mise en place d'aménagements en génie végétal (bandes enherbées, haies, fossés...), à un programme d'accompagnement à l'évolution des pratiques agricoles et une à restructuration foncière en accord avec les propriétaires.

3. Travaux d'entretien de la végétation et du transport sédimentaire

La végétation rivulaire (ripisylve) joue un rôle important pour la qualité de l'eau (maintien d'une température adaptée à la faune piscicole, filtre à polluant...) mais est également primordiale dans la prévention des inondations. Les racines fixent les berges et limitent ainsi les érosions dues aux fortes pressions exercées par l'eau en cas de crue. Un bon entretien est nécessaire. A défaut, des embâcles se forment et font blocage à l'écoulement ce qui augmente le risque de débordement. La ripisylve joue aussi le rôle de corridor biologique.

L'entretien régulier de la végétation est une obligation qui incombe au propriétaire d'une parcelle riveraine d'un cours d'eau (Article L215-14 du code de l'environnement).

Un manque d'entretien a été observé sur plusieurs secteurs du territoire et les dégâts causés ont mis en évidence la nécessité de la gestion de la ripisylve. Le Syndicat rivières des 4 Vallées a donc entrepris la réalisation de plusieurs plans de gestion à l'échelle des sous-bassins-versants pour se substituer aux riverains. Une procédure de DIG (déclaration d'intérêt général) est nécessaire avant d'entreprendre des travaux.

En effet, elle permet au maître d'ouvrage de se substituer aux propriétaires riverains et donc d'investir des fonds publics sur des terrains privés. Avant toute intervention, une convention est signée avec chaque propriétaire pour autoriser l'accès aux terrains.

En 2018, plusieurs tronçons de la Sévenne ont été entretenus par des équipes d'entretien mandatées par le Syndicat. Ces travaux d'entretien consistent à élaguer ou receper les arbres, enlever les embâcles qui entravent la circulation naturelle de l'eau, faucher et tailler les végétaux se développant dans le lit du cours d'eau et ramasser les éventuels déchets. Deux tronçons principaux ont bénéficié de cet entretien en 2018 :

- La Sévenne à Vienne et Chuzelles sur 2,8 km de cours d'eau sur un tronçon allant de l'amont de la Zone Industrielle de Leveau jusqu'à l'ancien seuil de prise d'eau de « l'entreprise Célette ».
- La Sévenne à St Just Chaleyssin sur 4,4 km de cours d'eau dans toute la traversée de la commune sur un tronçon allant du lieu-dit « le Fontanil » jusqu'à la zone du « Marais » située en aval de l'entreprise Danone.

L'année 2018 a également été consacrée à l'instruction du dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) par la préfecture de l'Isère pour la campagne d'entretien de la végétation qui débutera en 2019 sur le bassin versant de la Gère, de la Suze et de la Valaise. Une DIG est nécessaire pour réaliser des travaux financés par des fonds publics sur des parcelles privées.

L'opération menée par le Syndicat rivières des 4 Vallées vise à apporter un soutien ponctuel aux propriétaires pour faire face aux difficultés rencontrées et montrer les bonnes pratiques, mais ils devront assurer par la suite l'entretien quotidien qui leur incombe pour assurer la prospérité de l'opération.



Entretien de la Sévenne dans la ZI de Leveau (gauche) et à St Just Chaleyssin (droite)

4. Travaux ponctuels

Suppression de la passerelle de Bonnevaux à Savas-Mépin

Le Syndicat rivières des 4 Vallées a fait supprimer une passerelle, hors d'usage depuis plusieurs années, qui traversait l'Amballon sur la commune de Savas-Mépin. Une mesure rendue nécessaire par l'enjeu que représente le lotissement des Bonnevaux en rive droite. Le faible gabarit de cette passerelle en faisait un piège à embâcles et demeurait un facteur aggravant des débordements du cours d'eau.

La suppression de cet ouvrage au profit de berges naturelles et végétalisées va également permettre de recréer des habitats favorables à la faune aquatique.

La passerelle de béton a été démolie et le pied de berge,



Photo avant/après travaux de suppression de la passerelle de Bonnevaux

en rive droite, protégé par une fascine d'hélophytes sur 20 mètres linéaires afin d'éviter les érosions au niveau de la route communale. Il s'agit de boudins de géotextiles biodégradables, lestés de matériaux terreux, végétalisés de mottes d'essences d'hélophytes et maintenus au substrat par deux rangées de pieux.

Les berges ont été retalutées sur 20 mètres linéaires et des plantations ont été réalisées à l'automne pour obtenir une bande boisée qui remplisse à nouveau sa fonction d'ombrage et de corridor écologique (connexion entre l'habitat terrestre et l'habitat aquatique).

Ces travaux, réalisés par l'entreprise DIAZ FRERES pour un montant de **5 040,00 €** se sont faits dans le cadre du programme de travaux ponctuels du Syndicat rivières des 4 Vallées.

Travaux de génie végétal sur Pont-Evêque

En octobre, le Syndicat rivières des 4 Vallées est intervenu sur la commune de Pont-Evêque pour résoudre des problèmes d'érosion et de déstabilisation de la berge, en rive droite de la Raie Brunet, qui menaçaient la stabilité de la route.

Deux fascines de boudins coco, complétées par des boutures et des plantations ont été réalisées afin de stabiliser les deux encoches d'érosion.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise GENEVRAY pour un montant de **1 951 €**



Fascine de « boudins coco » sur la Raie Brunet

Travaux du Pont de l'Étang sur le Charentonge à Oytier-Saint-Oblas

Dans le triple objectif de redimensionner l'ouvrage du Pont de l'Étang, de restaurer les berges et de rétablir la continuité écologique du ruisseau du Charentonge, le Syndicat rivières des 4 Vallées a mandaté le bureau d'études ABEST, pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre. Les entreprises JACQUEMET et ARBRE HAIE FORET ont été sélectionnées pour la réalisation du chantier pour un montant de **100 067 €**

Les travaux portant sur les compétences combinées de la mairie d'Oytier-Saint-Oblas (compétence voirie) et du Syndicat (compétence rivières), une convention de groupement de commandes a été rédigée pour mener à bien ces travaux. Ainsi, le Syndicat a financé les travaux à hauteur de **57 378 €** et la commune à hauteur de **42 689 €**

Les travaux ont débuté en octobre 2018 et seront réceptionnés début 2019. La présence de réseaux non déclarés, découverts en cours de chantier (fibre optique, réseau d'assainissement), ont nécessité des dévoie-

ments par les différents gestionnaires et occasionné du retard dans les travaux.

A présent, grâce à un reprofilage des berges et à leur maintien par des techniques de génie végétal, l'écoulement des eaux dans l'ouvrage est favorisé et les berges demeurent protégées des phénomènes d'érosion. L'ouvrage hydraulique a été entièrement changé et dimensionné pour une crue trentennale. Les berges à l'aval de l'ouvrage ont été restaurées et protégées par des enrochements.



Stabilisation des berges et mise en place du pont en cadre préfabriqué

Autres travaux ponctuels

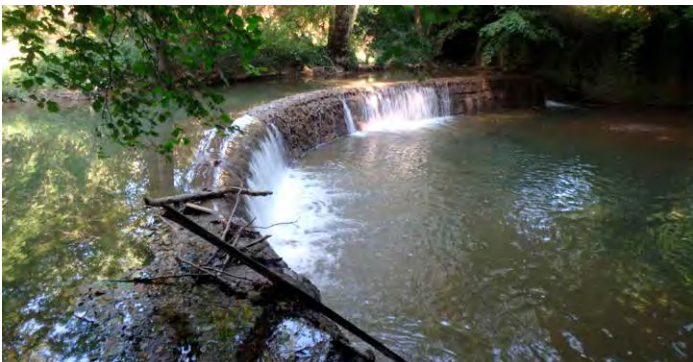
Plusieurs petits travaux de curage, d'enlèvement d'embâcles et de reprise d'ouvrages sollicités lors des crues successives ont été effectués en 2018 (CHARLY NATURE/SAUNIER CREATION) :

- Reprise de l'entonnement du pont en enrochement au niveau du passage busé du Vallon Aubépine à Pont-Evêque sur 5 mètres.
- Reprise d'un ancien enrochement de la Suze sur 20 mètres à Estrablin vers l'impasse des Sordières. Des blocs d'enrochements avaient basculé dans le lit de la Suze suite aux crues de ces dernières années.
- Suppression d'embâcles dans les lits mineurs des cours d'eau du Baraton, de la Sévenne et du ruisseau du Bérardier sur des tronçons non concernés par un plan de gestion de la végétation mais présentant un caractère urgent.
- Curage du piège à gravier de la Combe de la Raze situé en amont des habitations.

B. ANIMATION

1. Chantier de restauration de la continuité écologique

Le rôle du Syndicat rivières des 4 Vallées, en tant que structure compétente en gestion et restauration des rivières et protection contre les inondations, est d'assurer une gestion d'ensemble de la mise en conformité des ouvrages transversaux faisant obstacles à la continuité écologique (transit piscicole et sédimentaire). Afin de mettre en œuvre le plus efficacement possible le plan de restauration de la continuité écologique, le Syndicat apporte son assistance technique aux propriétaires d'ouvrages prioritairement ciblés par l'État. L'assistance technique porte sur la rédaction d'un marché de maîtrise d'œuvre (réalisation des investigations préalables, dossiers réglementaires et mission de maîtrise d'œuvre) et le suivi de la mission de maîtrise d'œuvre jusqu'à réception des travaux.



L'année 2018 a vu l'émergence des projets portés par l'EPORA, la ville de Vienne, la ville de Pont-Evêque et l'entreprise MUNKSJO. L'ensemble de ces projets sont au stade AVP (avant-projet), des choix devront être effectués par les maîtres d'ouvrages en 2019 pour valider un scénario parmi les différentes possibilités d'aménagement proposées par les maîtres d'œuvres (suppression/démolition de l'ouvrage, équipement en passes à poissons, rivières de contournement...).

2. Amélioration de la qualité de l'eau potable

Démarche « Ensemble vers le Zéro phyto »

Le Syndicat rivières des 4 Vallées est porteur de la démarche « Ensemble vers le zéro phyto ».

Il accompagne les communes et sensibilise les jardiniers du territoire au développement de méthodes d'entretien et de jardinage alternatives pour répondre à la réglementation. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2017, il est interdit d'utiliser des pesticides et herbicides pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries et des promenades accessibles ou ouverts au public. Cette interdiction s'étend aux particuliers au 1^{er} janvier 2019 pour l'entretien de leurs jardins.

Accompagnement des communes

En 2018, les plans de désherbage des communes de Chuzelles et de Luzinay ont été finalisés. Ils permettent aux communes de faire évoluer leurs pratiques d'entretien des espaces verts pour s'adapter à la réglementation en vigueur.

Ces études, réalisées par le Syndicat, permettent de planifier les changements de pratiques nécessaires et de déterminer quelles méthodes alternatives sont les plus adaptées à chaque territoire. Enherbement de surfaces, désherbage mécanique, acceptation de la végétation spontanée, les solutions à mettre en œuvre sont multiples. Ces évolutions de pratiques s'accompagnent de changements visuels dans les communes. Pour sensibiliser les administrés une sortie « découverte des plantes sauvages des rues » a été proposée à Luzinay le 27 juin. Elle était animée par Gentiana, une association de botanique iséroise. Deux chargées de missions du Syndicat se sont formées auprès de Gentiana en 2018 pour pouvoir animer elles-mêmes des sorties dès 2019.



Sortie découverte des plantes sauvages des rues à Luzinay, 27 juin



Le 12 juillet 2018 a eu lieu la remise des panneaux « ma commune s'engage » pour les 12 communes ayant activement participé à relayer la démarche « Ensemble vers le zéro phyto » avec le soutien du Syndicat. Cette réunion a permis aux différents acteurs présents d'échanger et de dresser le bilan des actions engagées dans chaque commune.

Sensibilisation du grand public /

4 ciné-débats ont été organisés avec la projection du film « Bye bye pesticides ». Ces soirées ont réuni plus de 200 participants. Le réalisateur était présent pour animer les débats et répondre aux nombreuses questions des personnes présentes.



Les pratiques des particuliers doivent aussi évoluer pour anticiper l'interdiction de l'utilisation et la détection des pesticides par les particuliers à partir du 1^{er} janvier 2019. Pour accompagner les jardiniers du territoire dans cette évolution, **4 stages de jardinage** ont été animés par Terre Vivante (à Diémoz, Châtonnay, Saint-Georges-d'Espéranche et Saint-Jean-de-Bournay). Ces stages sont très plébiscités.

En 2018, 60 personnes ont pu en bénéficier.



2 animations scolaires ont également été réalisées sur la thématique (à Diémoz et à Saint-Jean-de-Bournay). Ce fut l'occasion de sensibiliser 50 enfants à la protection de la ressource en eau et aux bonnes pratiques de jardinage.



Les démarches « captages prioritaires »

Les actions sont réalisées pour le compte du Syndicat des Eaux du Brachet et de Bièvre Isère Communauté, elles participent à la préservation de la qualité de l'eau du territoire. Deux programmes d'actions, suivis par l'animatrice captages, visent à améliorer les pratiques des acteurs présents dans les zones de protection des captages d'eau potable : industriels, communes, agriculteurs, particuliers, etc.

Le programme d'actions de protection des captages du Siran et du Carloz (2016-2021) /

Pour limiter les pollutions aux nitrates :

- Les installations d'assainissement non collectif à risque ont été identifiées. Elles sont amenées à être réhabilitées.
- Les acheteurs de terrains dans la zone de protection des captages sont informés des enjeux liés à la qualité de l'eau.

- Les agriculteurs sont mobilisés et suivis par la conseillère Terre & Eau de la Chambre d'Agriculture. Plusieurs actions ont été réalisées dans ce cadre dans le courant de l'année : essais de semis de couverts dans du maïs, tours de plaine collectifs, suivis de parcelles et adaptation des pratiques. L'objectif de réduction des pollutions liées à l'utilisation de pesticides a également été poursuivi en 2018 avec la mise en place d'une aire de lavage collective des pulvérisateurs.

Démarche de protection des captages prioritaires du Brachet et de Lafayette (2017-2021) /

Plusieurs baux environnementaux ont été signés en 2018. Ils garantissent des pratiques en adéquation avec la préservation de la qualité de l'eau dans les périmètres de protection des captages prioritaires.

Un évènement sur la culture du sarrasin a été organisé avec la Chambre d'Agriculture et le Groupe Dauphinoise dans le cadre du programme Terre & Eau. Une lettre a ensuite été diffusée à l'ensemble des agriculteurs présents sur les captages pour les informer sur l'intérêt de cette culture qui ne nécessite aucun intrant.



Evènement « culture du sarrasin »
à Saint-Georges-d'Espéranche, 21 septembre 2018

Des élèves de BTS GEMEAU du lycée Agrotech de Vienne ont pu échanger avec le SIE du Brachet et un couple d'agriculteurs du captage du Brachet lors d'une journée de visite le 17 octobre.

3. Préservation et restauration des zones humides

Au 1^{er} janvier 2018 avec la GEMAPI, le Syndicat rivières des 4 Vallées est devenu le maître d'ouvrage des actions du Contrat rivière sur les zones humides. Le cahier des charges pour l'élaboration de trois plans de gestion a été rédigé en fin d'année. Sont concernés les sites du Marais Charavoux sur Artas et Charantonay, de la Versonne à Moidieu-Defourbe et de la Combe du Mariage à Septème.

Les orientations politiques souhaitées pour chacun des sites ont été mises à jour en 2018, après concertation avec les élus de ces trois communes. Le lancement de l'élaboration des plans de gestion est prévu pour mi-2019.

Ancien étang du CE Rhodia (Estrablin)



Cet ancien étang, situé sur la Suze à Estrablin, est à sec depuis quelques années suite à une vidange accidentelle causée par des fuites sur la digue en mauvais état. Sa remise en eau a été étudiée par son propriétaire, le comité d'entreprise Solvay (ex. Rhodia), mais ce projet a été abandonné pour des raisons de coûts. Le Syndicat rivières des 4 Vallées a été sollicité pour la cession de l'étang. En fin d'année 2018 une étude de faisabilité technique, financière et réglementaire pour un projet d'effacement a été lancée. Sont étudiés : la possibilité de créer une zone de ralentissement dynamique des crues dans un secteur sujet aux risques ; la restauration du bon fonctionnement du cours d'eau ; la restauration des fonctionnalités de la zone humide.

4. Communication et sensibilisation

Communication globale

Communication institutionnelle et accompagnement des chargés de mission /

Gestion des relations presse, création d'invitations, de flyers, de plaquettes, d'articles de suivi de chantier, etc. De nombreux outils sont déployés au quotidien pour assurer la réussite des actions et informer au mieux les partenaires du Syndicat.

Communication grand public sur les enjeux de l'eau /

En 2018, la communication grand public s'est essentiellement recentrée sur l'enjeu quantitatif par le biais des communications « sécheresse » et « déclaration des prélèvements privés » mise en place dans le cadre du PGRE. Dans ces deux cas, le Syndicat a mis à disposition des communes des outils de communication clefs en main en les invitant à diffuser les informations via leurs propres moyens. Un moyen efficace de relayer l'information aux habitants du territoire.



L'enjeu qualité, avec le programme « Ensemble vers le zéro phyto », a été l'autre thématique phare de la communication grand public de 2018 et a demandé la réalisation de nombreux supports d'accompagnement.

La gestion du site internet, au fil de l'actualité /

Les opérations en cours, l'avancée des travaux, les comptes rendus des ateliers de concertation... toute l'actualité du Syndicat est tenue à jour sur le site internet afin de garantir le meilleur accès à l'information.

L'attractivité du site internet, suite à sa refonte en 2015 et grâce à ces contenus actualisés (plus de 15 actualités publiées en 2018) est en permanente évolution.

Sensibilisation des scolaires

Des animations sur l'eau et la rivière à Luzinay et à Saint-Jean-de-Bournay /

Pour accompagner le projet de protection contre les inondations de Luzinay et répondre à la demande des enseignantes de l'école de Saint-Jean-de-Bournay, des animations scolaires ont été menées par le Syndicat.

3 classes de primaire de l'école de Luzinay et 2 de l'école de Saint-Jean-de-Bournay ont bénéficié d'interventions, élaborées, animées et financées par le Syndicat. Au total 12 demi-journées, ont permis aux élèves de découvrir le patrimoine naturel de leur rivière.

Un programme en deux temps a été mis en œuvre :

- Une demi-journée axée sur la symbolique de l'eau articulée autour de la lecture d'un conte et d'ateliers créatifs visant à développer l'imaginaire autour de la rivière.
- Une demi-journée qui couple pédagogie et visite de site pour permettre aux élèves de comprendre le fonctionnement des cours d'eau et de découvrir la diversité faunistique et floristique de leur rivière.

À Saint-Jean-de-Bournay, afin de compléter les actions de sensibilisation sur les captages prioritaires, les élèves ont pu bénéficier d'une demi-journée supplémentaire. Orientée sur la préservation de l'eau potable, les animations proposées dans ce cadre permettent de comprendre l'impact des altérations humaines et les enjeux de préservation des milieux aquatiques.



C. OUTILS DE GESTION : LE BILAN

1. Contrat de rivière des 4 Vallées (PGRE)



Les actions menées dans le cadre du Contrat de rivière sont en majorité détaillées aux points A.3 et A.4 de ce rapport concernant l'avancement des projets de restauration hydromorphologique et de lutte contre les inondations.

Signé pour 6 ans en décembre 2015, le Contrat de rivière est arrivé à mi-parcours. Une réunion de bilan à mi-parcours sera organisée courant 2019.

2. Plan de gestion de la ressource en eau des 4 Vallées (PGRE)



Suite à la concertation ayant impliqué tous les utilisateurs de la ressource en eau des 4 Vallées en 2017, la version finalisée du PGRE a été validée lors du Comité de pilotage en avril 2018. Tous les utilisateurs de la ressource ont été invités à s'impliquer officiellement dans la démarche en signant un « acte d'engagement ».

Un document de synthèse du PGRE des 4 Vallées a été diffusé afin de résumer les grands axes du rapport et les objectifs de cet outil.

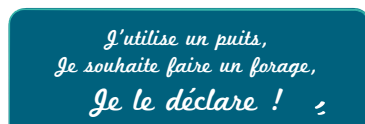
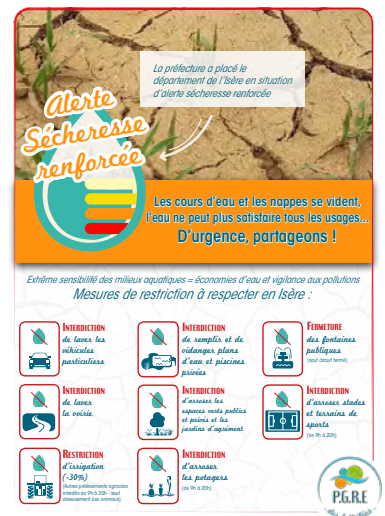
En 2018, le suivi de mise en œuvre a été réalisé sur les trois secteurs d'activité principaux : alimentation en eau potable (amélioration des rendements, interconnexions...), agriculture (recensement du matériel d'irrigation utilisé, ciblage des zones à enjeux...), et industrie (process plus économes en eau...).

Des actions ont également été engagées par le Syndicat.

Action E-1 /

Le Syndicat a tenu les communes informées des différents états de sécheresse et des mesures prises en conséquence pour notre territoire (vigilance, alerte, alerte renforcée).

A plusieurs reprises, les communes ont été invitées à mettre en place des mesures d'économies d'eau (modérer l'arrosage des espaces publics et des stades, limiter le lavage des voiries...) mais aussi à relayer cette information localement. Des affiches créées par le Syndicat ont été mise à leur disposition pour leur permettre d'informer facilement les administrés et les différents acteurs concernés sur la réglementation en vigueur en périodes de sécheresse. L'information a été bien relayée par les communes du territoire durant l'été. Le Syndicat de rivières a également émis des avis au sein du Conseil Départemental de l'Eau pendant cette période très préoccupante pour les ressources en eaux souterraines et superficielles.



« TOUT PARTICULIER UTILISANT OU SOUHAITANT RÉALISER UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE (PUITS OU FORAGE) À DES FINS D'USAGE DOMESTIQUE DOIT DÉCLARER CET OUVRAGE OU SON PROJET EN MAIRIE. »



Action E-5 /

« Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant, ou souhaitant réaliser, un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie »

Dans le cadre de l'action E-5 du PGRE, visant à la sensibilisation des habitants sur la déclaration des prélèvements privés, des outils ont également été créés par le Syndicat pour faire connaître cette mesure. Affiches et flyers ont été mis à disposition sur le site internet du Syndicat pour aider les communes à rappeler cette obligation.

3. Projet agro-environnemental et climatique des 4 Vallées (PAEC)



L'année 2018 a été consacré à la poursuite de l'animation suite à la contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) par les agriculteurs des 4 Vallées en 2016 et 2017. Elle a cependant été fortement freinée par les retards d'instruction des dossiers de contractualisation.

Un Comité de pilotage a été réuni en février pour faire le point sur la démarche et plusieurs courriers ont été envoyés pour manifester la nécessité de clore les instructions et de réaliser les paiements attendus par les agriculteurs engagés dans le PAEC des 4 Vallées.

Les agriculteurs ont reçu, fin 2018, une partie seulement des aides dues depuis 2016.

Une formation sur la thématique des prairies a été proposée début novembre à Saint-Jean-de-Bournay en partenariat avec l'ADABio. Elle a permis de faire un bilan de la campagne de récolte et pâturage et des problématiques rencontrées, notamment à cause de la sécheresse. Des propositions ont émergé pour rénover les prairies telles que le sursemis.



Prairie en sortie d'été et «test bêche» le 06/11/2018

4. Programme d'Actions et de Prévention inondation (PAPI)



L'année 2018 a été consacrée à la rédaction du dossier de candidature du PAPI d'intention des 4 Vallées en concertation avec les acteurs du territoire. Le PAPI est un contrat entre l'Etat et les collectivités locales promouvant une approche intégrée de la gestion du risque d'inondation (ouvrages mais aussi système d'alerte et de gestion de crise, prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme, etc.) permettant d'accéder à des subventions de l'Etat à hauteur d'environ 40 à 50%.

Afin de définir la stratégie et le programme d'actions du PAPI dit d'intention (phase de conception des mesures), un processus de concertation a été établi sous deux formes :

- la constitution de deux instances de pilotage, le Comité technique (COTECH) et le Comité de pilotage (COFIL) rassemblant différentes parties prenantes telles que les collectivités en charge de l'aménagement du territoire, de la protection de la population, les représentants des acteurs locaux tels que la Chambre d'agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Etat, etc. Elles ont permis de préciser la stratégie, définir les orientations et valider le PAPI.
- l'organisation de la concertation locale auprès des élus via des ateliers participatifs et la mise en ligne d'un questionnaire, relayé par les communes du bassin versant, à destination du grand public. Cette démarche a permis de faire émerger les attentes, les besoins et les craintes des acteurs du territoire en termes de prévention et de gestion du risque inondation.

Les échanges ont fait ressortir les priorités des acteurs, permettant ainsi la co-construction d'un programme d'actions adapté et réalisable pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie. Composé de 37 actions, il vise à la mise en œuvre d'études et de plans stratégiques spécifiques à chacune des composantes de la gestion globale des risques d'inondation.

Suite à sa validation par les instances de pilotage, le dossier de candidature au PAPI d'intention a été déposé au mois de novembre auprès des services de l'Etat pour l'obtention de la labellisation qui permettra notamment au Syndicat de disposer de subventions dédiées à la réalisation du programme d'actions prévue dès 2019.

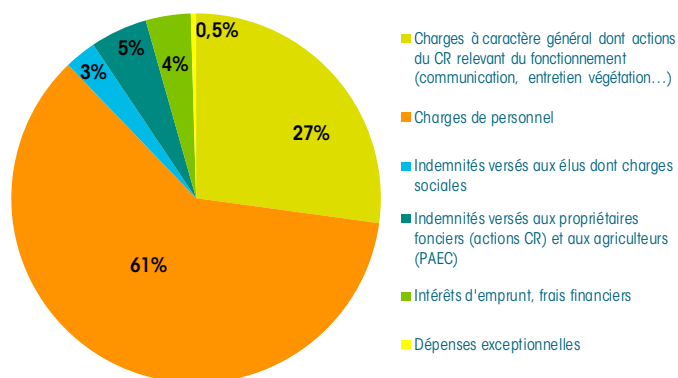
D. FINANCES ET BUDGET

Le Compte Administratif 2018 fait apparaître un résultat cumulé (incluant les excédents et déficits antérieurs) de **756 786.34 €** avec :

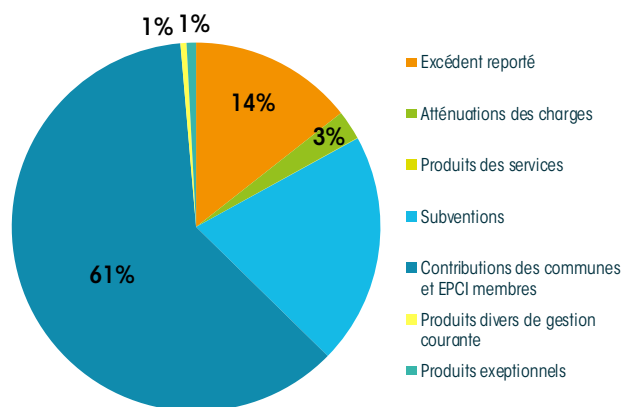
- Un excédent de fonctionnement de **383 727.46 €**
- Un excédent d'investissement de **373 058.88 €**

Le fonctionnement

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

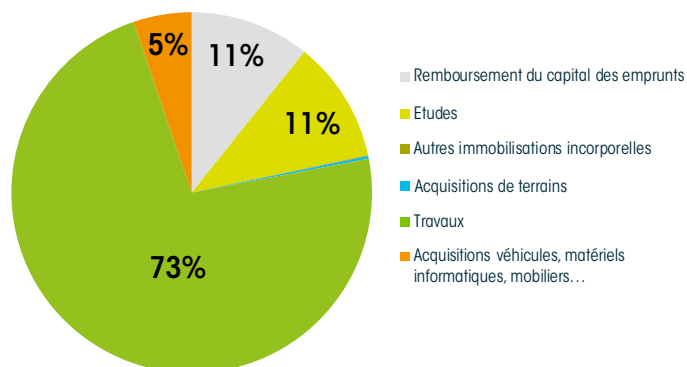


RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

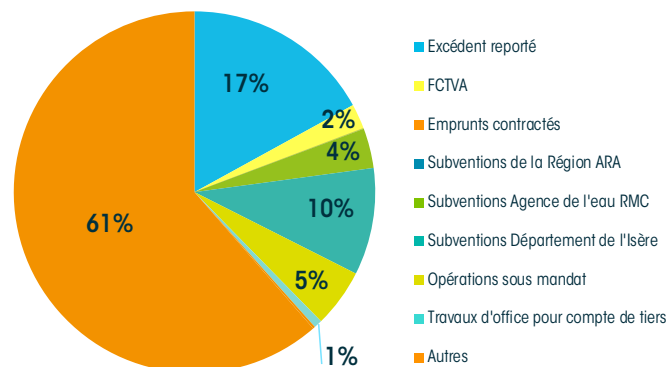


L'investissement

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



RÉCETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT





**SYNDICAT
BIEVRE
LIERS
VALLOIRE**

A. ETUDES POUR DES PROJETS EN PHASE DE CONCEPTION

Le SIAH BLV a engagé en 2018 deux études de faisabilité sur des projets importants pour le bassin versant :

- **La protection de Saint-Siméon-de-Bressieux contre les inondations et la renaturation de la rivière Vieille**

Ce projet intégré vise à réduire le risque d'inondation sur la commune de Saint-Siméon-de-Bressieux tout en renaturant la rivière Vieille, historiquement détournée pour la force motrice. Il permettra aussi la réalimentation en eau du marais de Chardonnière, espace naturel sensible. Une étude de faisabilité du projet a été engagée en 2018.

- **Le déplacement de la zone humide jouxtant l'aéroport de Grenoble Alpes Isère**

Cette zone humide située sur le Barbaillon crée un risque de collision entre les avions et les oiseaux et doit être déplacée. Une étude de faisabilité a été engagée en 2018, un site a été identifié et les négociations foncières ont débuté.



B. TRAVAUX ET ANIMATION FONCIÈRE

Aucune DIG (déclaration d'intérêt général, permettant d'investir des fonds publics sur des terrains privés) n'étant instituée sur le bassin versant Bièvre-Liers-Valloire, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) a donc entrepris la réalisation d'une stratégie d'intervention basée sur les parcelles publiques et procédé à des échanges ou des achats de foncier afin d'entretenir les boisements de berges. Les travaux d'entretien se sont concentrés sur des parcelles où se trouvent des ouvrages (digues, bassins, ...) et ce dans le but de garantir leur bon fonctionnement et de les pérenniser.

Travaux d'entretien des ouvrages sur les parcelles publiques

Débroussaillage /

En 2018, plusieurs tronçons sur Beaurepaire ont été entretenus par des équipes d'entretien mandatées par le Syndicat. Ces travaux d'entretien consistent essentiellement à débroussailler afin d'améliorer la circulation naturelle de l'eau.

Montant de l'opération : 10 500 €



Curage /

L'année 2018 a également été consacrée au curage :

- du bassin du Barbaillon sur Saint-Hilaire-de-la-Côte par le département dans le cadre des travaux de clôture de l'aéroport.

Montant de l'opération : fait par le département



- sur le rivaal a Marcilloles
- sur le canal de décharge des crues a Beurepaire

Montant de l'opération : 7140 €



Réfection des bassins d'infiltration /

Des travaux de réfection des bassins d'infiltration des Eydoches, sur la commune de Penol, ont été effectués.

Deux phases se sont succédés :

- Phase 1 : débroussaillage et élagage des abords, accès et digues (**coût : 9000 €**)
- Phase 2 : abattage et valorisation des 130 peupliers en plaquettes ou bois d'œuvre (**coût neutre**)



Achats et échanges fonciers

Cessions /

Le SIAH BLV est propriétaire de terrains sur la commune de Beurepaire. Ces propriétés sont liées aux aménagements réalisés par le passé (chemins, routes, parcs...) mais, aux vues des compétences actuelles et futures du Syndicat, l'utilité de rester propriétaire n'est plus avérée.

A contrario, les communes de Beurepaire et de Saint-Barthélemy sont propriétaires de digues et d'ouvrages de protection dont ils n'ont plus la compétence en termes de gestion. Des accords ont donc été convenus au cours de l'année 2018 avec les différentes collectivités.

Commune de Saint-Barthélemy

Accord pour cession des 3 parcelles situées en bordure du canal du Suzon cadastrées ZE 1, 2 et 11.

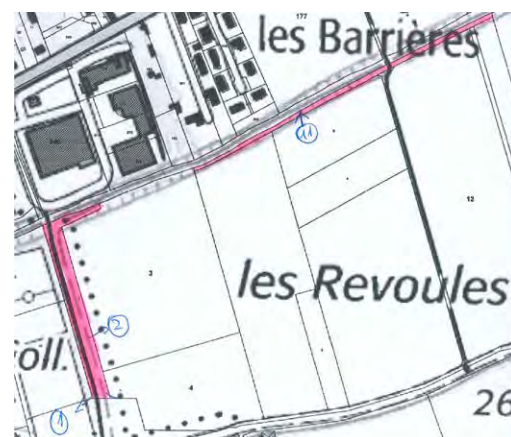
Commune de Beurepaire

8 parcelles de la commune couvrant une superficie d'environ 5 ha ont été rétrocédées au Syndicat et inversement, 9 parcelles d'une superficie totale d'environ 1,5 ha ont été rendues à la commune.

Communauté de communes du Territoire de Beurepaire

Cession, du Syndicat vers la CCTB, de :

- la parcelle AM 138 à l'entrée de la ZA Prémomay (857 m²)
- d'une partie de la parcelle AO 149 (2640 m²)



Achat /

En 2018 le Syndicat a travaillé à l'acquisition de nouvelles parcelles sur Beurepaire afin de répondre aux objectifs de préservation des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau.

L'ensemble de la parcelle cadastrée AO n°51 (d'une contenance de 4.5ha), en amont immédiat du Pont du Milieu a été achetée par le Syndicat pour la mise en place d'un espace de bon fonctionnement repéré dans les études du SAGE et permettant en partie de solutionner l'effondrement d'un enrochement protégeant une habitation. L'arasement de la digue en enrochement restera toutefois nécessaire pour offrir plus d'espace au cours d'eau en période de crues.



Coût de la parcelle : 22 500 €

C. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) BIÈVRE-LIERS-VALLOIRE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bièvre-Liers-Valloire a pour objectif de concilier la satisfaction des usages et la préservation des ressources en eau et milieux aquatiques pour les 79 communes du bassin versant, à cheval sur les départements de l'Isère et de la Drôme.

Bilan de l'année 2018

Finalisation des documents constitutifs du SAGE /

L'année 2018 a été consacrée à la finalisation de la rédaction des volets « Milieux aquatiques » et « Gouvernance et aménagement du territoire » des documents du SAGE Bièvre-Liers-Valloire, avec notamment :

- 3 réunions des 2 commissions thématiques : Milieux aquatiques et Gouvernance et aménagement du territoire
- 3 réunions du Bureau de la CLE
- 2 réunions de la CLE

Validation en CLE le 10 décembre 2018 /

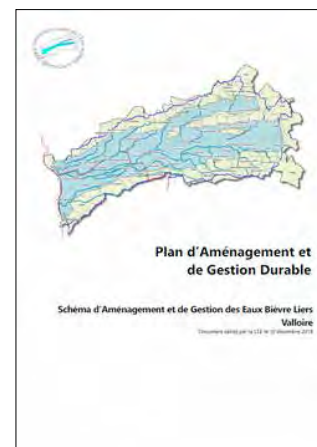
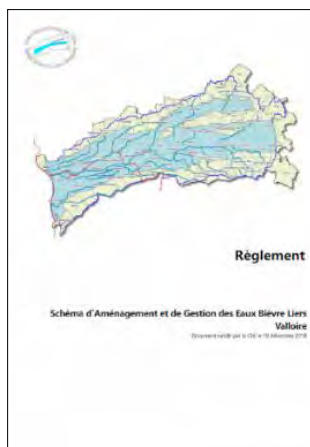
L'année 2018 a marqué l'aboutissement d'un important travail de concertation qui a permis à la CLE d'adopter, à l'unanimité, le projet de SAGE Bièvre-Liers-Valloire le 10 décembre 2018.

Plusieurs années de travail et de concertation auront permis de faire naître un document de planification ambitieux dont l'estimation des coûts liés à sa mise en œuvre a été évaluée à 33 millions d'euros sur 10 ans.

L'implication des différents acteurs du territoire a permis d'élaborer un volet « Quantité » abouti, permettant notamment de définir des volumes disponibles pour les usages, un important volet « Qualité » intégrant la définition et la préservation de zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable et un volet « Milieux aquatiques » identifiant notamment des secteurs de cours d'eau, ou de zones humides, prioritaires pour la restauration. Le volet « Gouvernance et aménagement du territoire » assoie quant à lui le rôle de la CLE dans la préservation des ressources en eau du bassin versant, et pose notamment les jalons de l'élaboration d'un outil opérationnel, type contrat de bassin, pour la mise en œuvre du SAGE.

Suite du programme /

Les documents du projet de SAGE ont été soumis à consultation des instances en décembre 2018 pour une durée de 4 mois, avant le lancement de l'enquête publique à l'automne 2019, préalable à l'approbation du SAGE par le Préfet.



Le SAGE en chiffre

1 état des lieux/diagnostic du territoire.

4 études techniques complémentaires :

- Etude de définition des volumes prélevables,
- Etude des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable,
- Etude de hiérarchisation des priorités d'actions sur les zones humides,
- Diagnostic hydromorphologique des cours d'eau.

Volet "Quantité"

59,8 millions de m3 disponibles

Répartis entre les 4 usages :

- AEP
- Irrigation
- Pisciculture
- Industrie

Volet "Qualité"

13 zones à sauvegarder pour l'eau potable actuelle et future

19 stations d'épuration à mettre en conformité

Volet "Milieux aquatiques"

Espaces de bon fonctionnement des cours d'eau définis (90 km linéaires)

12 secteurs prioritaires pour la restauration identifiés

23 zones humides prioritaires pour la réalisation de plans de gestion

Volet "Gouvernance et aménagement du territoire"

1 contrat de bassin de mise en oeuvre du SAGE

1 observatoire des ressources en eau et des milieux aquatiques

Plus d'information ?

Pour des informations détaillées sur les enjeux du sage, sa gouvernance, sa mise en œuvre...

Nous vous invitons à consulter le site : www.sirra.fr ou www.sageblv.weebly.com

D. DÉMARCHE CAPTAGE PRIORITAIRE

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Bièvre-Liers-Valloire (SIAH BLV), structure porteuse du SAGE et identité administrative de la Commission Locale de l'Eau (CLE), dispose d'un animateur captages prioritaires depuis six ans. Ce chargé de mission dépend techniquement des structures gestionnaires d'eau potable pour lesquelles il est mis à disposition afin de les assister dans la mise en place de la démarche « captage prioritaire ».

Deux autres animateurs captages, sont employés par des structures gestionnaires du bassin versant, y compris sur sa partie drômoise. Le bassin versant Bièvre-Liers -Valloire compte en tout 12 captages prioritaires dont 9 sur le Département de l'Isère et a fortiori sur le territoire du SIAH (futur SIRRA).

La quasi-totalité des captages prioritaires du bassin versant font déjà l'objet de programmes d'actions validés. Le SIRRA pourra jouer un rôle de coordination entre les différentes démarches de son territoire y compris sur le bassin des 4 Vallées, qui dispose de 4 captages prioritaires.

Sur BLV, l'année 2018 aura été marquée par la concrétisation d'une action phare qui a concerné l'ensemble des aires d'alimentations des captages du bassin versant : Le développement de la filière blé bas intrants.

Née d'un partenariat entre les gestionnaires d'eau potable, l'Agence de l'eau et la Maison François Cholat,

la mise en place d'une filière « blé à bas niveau d'intrants » vient donner suite à une multitude d'autres actions de protection des captages prioritaires.

Par l'intermédiaire d'un cahier des charges de production spécifique, l'agriculteur peut s'engager volontairement à produire un blé panifiable, mais en adaptant le dosage des fertilisants nitrates et en réduisant fortement l'utilisation des pesticides. La GAIC Cholat, en plus de l'accompagnement technique, propose de valoriser économiquement ce blé « bas intrants », de plus en plus recherché par les consommateurs, et donc les boulangers. La nouveauté tient dans la viabilité économique de l'action qui permet de protéger durablement la qualité de l'eau potable, tout en garantissant un meilleur revenu aux agriculteurs.

Etabli sur une trentaine d'hectare pour la première année (campagne 2017-2018), les surfaces de ce « blé bas intrants » pourraient monter en puissance les prochaines années ; Cette initiative pourrait aussi amorcer une dynamique globale (avec d'autres productions et/ou d'autres structures) qui consisterait à valoriser économiquement et sans aides financières publiques, les efforts faits en faveur de la qualité de l'eau potable.



Parcelle en blé bas intrants sur l'aire de captage de Faramans

E. CONTRAT VERT ET BLEU

Les Contrats vert et bleu (CVB) sont des projets opérationnels qui contribuent à réfléchir le développement d'un territoire tout en conservant les fonctionnalités écologiques du paysage.

Initié en 2016 par le Syndicat Mixte du Pays de Bièvre-Valloire, le contrat vert et bleu a été repris par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin Hydraulique Bièvre-Liers-Valloire à partir de 2017. En 2019, le SIRRA en sera le nouveau porteur.

Le CVB rassemble plus de 17 maîtres d'ouvrages et met en œuvre 57 actions qui s'articulent autour de différents objectifs (urbanisation, travaux de restauration, sensibilisation aux bonnes pratiques, amélioration des connaissances...). Le programme d'action, principalement financé par la Région, l'Agence de l'Eau, le Département et l'Europe, s'échelonne sur une durée de 5 ans.

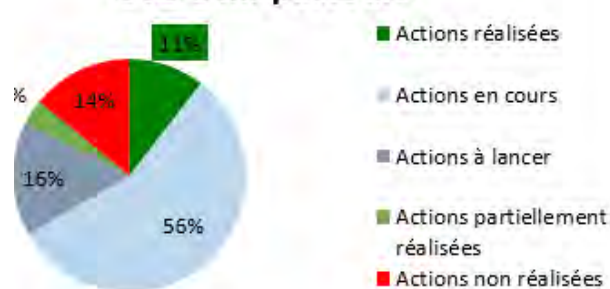
2018 : l'année du bilan mi-parcours

A mi-parcours, sur les 57 actions initialement programmées :

- 6 ont été réalisées et sont terminées
- 32 sont en cours de réalisation
- 9 restent à lancer
- 2 n'ont été que partiellement réalisées
- 8 n'ont pas été réalisées

Soit, un taux global de réalisation (comprenant les actions en cours) de 67 %.

CVB à mi-parcours



Etat des actions portées par le Syndicat

Le SIAH Bièvre-Liers-Valloire est maître d'ouvrage sur 6 actions du contrat :

1. TRA 1.4 - Restauration partielle de la Rivière Vieille : Sur cette action les études préalables permettant de restaurer la Trame Verte et Bleue le long d'un nouveau tracé de la rivière Vieille en la remettant dans un fond proche de son lit naturel, sont en cours.

La réalimentation de la zone humide du Marais de Charbonnières, incluse dans cette action, n'est pas amorcée.

2. ETU 2.4 - Etude complémentaire de l'espace alluvial de bon fonctionnement des cours d'eau du bassin Bièvre-Liers-Valloire : Cette action, reportée dans le calendrier du SAGE Bièvre-Liers-Valloire, ne devrait pas débuter avant 2023

3. ETU 2.5 - Etude de faisabilité pour la gestion des hautes eaux du Barbaillon : Le SIAHBLV accompagné par la SAFER, a identifié un site potentiel pour permettre l'infiltration du ruisseau du Barbaillon. Une étude de faisabilité ainsi que l'acquisition foncière sont en cours.

4. ETU 2.6 - Diagnostic du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin Bièvre-Liers-Valloire : Action réalisée. Le programme d'actions issu du diagnostic se traduit par l'instauration d'une grande place laissée à la rivière afin d'en améliorer l'état et le fonctionnement. Le volet secondaire est ciblé sur la prévention et la protection contre le risque inondation.

5. ANI 1.1 - Animation, suivi et évaluation la mise en œuvre du Contrat Vert et Bleu : Action partiellement réalisée. Jusqu'à présent cette mission a été déléguée au CEN Isère. Avec la création du SIRRA, un poste y sera dédié afin que la structure porteuse puisse réintégrer en interne l'animation de ce contrat.

6. ANI 2.4 - Animations et outils pédagogiques et de sensibilisation - Trame Bleue / Espaces de Bon Fonctionnement. Cette opération n'a pas été mise en œuvre sur 2018 par manque de moyens humains.

Par ailleurs, 4 nouvelles fiches-actions ont été proposées par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin Hydraulique Bièvre-Liers-Valloire et intégrée au contrat Vert et Bleu :

URB 2.2. «Acquisitions foncières Bévenais (re-création zone humide Barbaillon)» qui permettra la création d'une nouvelle zone d'infiltration dans la plaine du Barbaillon pour résoudre de manière pérenne les problématiques de débordement du cours d'eau sur les parcelles riveraines, notamment sur les parcelles agricoles exploitées et sur les parcelles de l'aéroport (50 000 €)

URB 2.3 «Acquisitions foncières sur la Pérouse à Thodure» afin de restaurer le linéaire aval du torrent de la Pérouse (57 964 €).

ANI 1.3 «Communication globale du Contrat Vert et Bleu». La communication qui devait être mise en œuvre

par Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin Hydraulique Bièvre-Liers-Valloire, dans le cadre de la fiche-action ANI 1.1, n'ayant pu être faite, il a été proposé au Conservatoire d'Espaces Naturels Isère de porter cette action spécifique.

ANI 1.4 : «Evaluation du Contrat Vert et Bleu».

L'évaluation finale du Contrat Vert et Bleu qui devait être mise en œuvre par Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin Hydraulique Bièvre-Liers-Valloire, dans le cadre de la fiche-action ANI 1.1 n'ayant pu être réalisée, il a été proposé que le SIRRA porte une action spécifique sur cette évaluation en 2020.

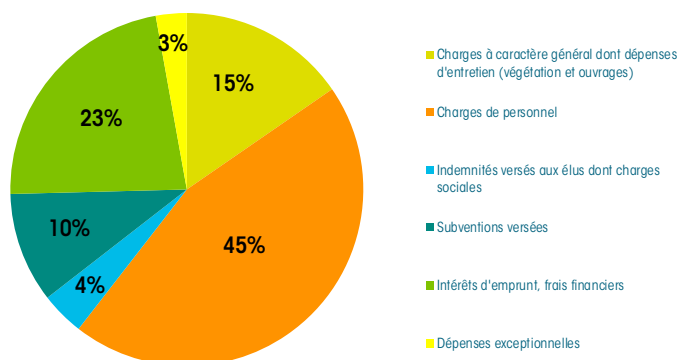
F. FINANCES ET BUDGET

Le Compte Administratif 2018 fait apparaître un résultat cumulé déficitaire (incluant les excédents et déficits antérieurs) de **26 821.20 €** avec :

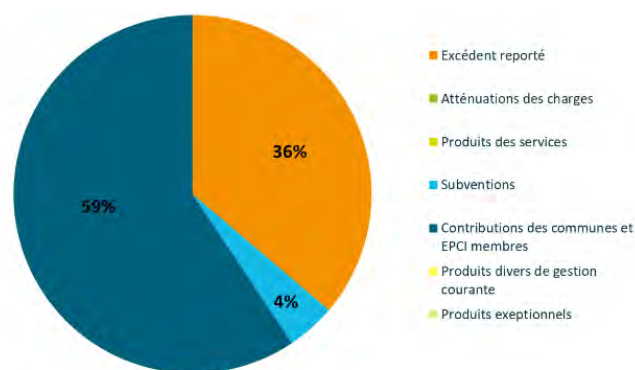
- Un excédent de fonctionnement de **296 353.99 €**
- Un déficit d'investissement de **323 175.19 €**

Le fonctionnement

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

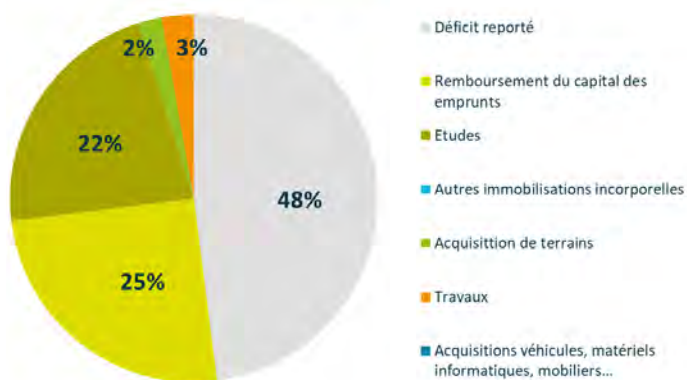


RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

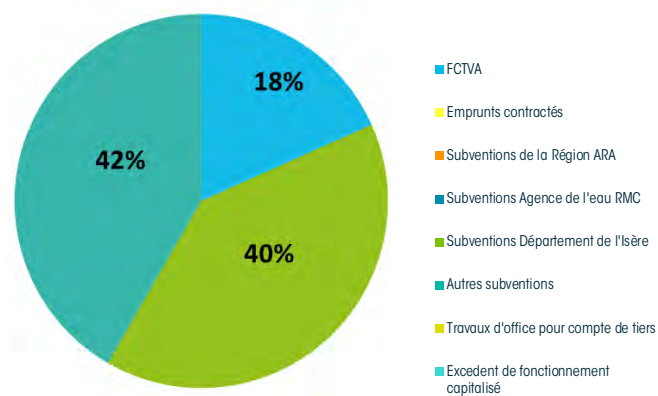


L'investissement

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



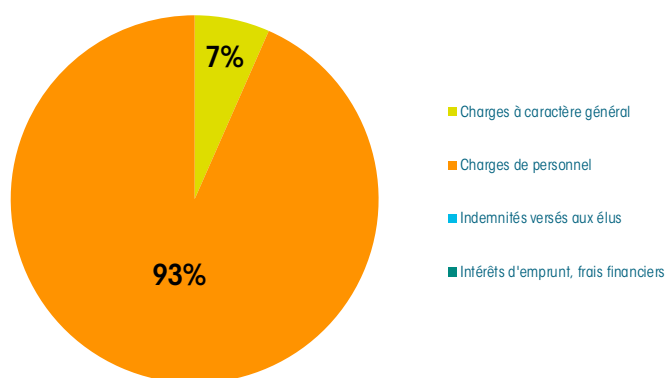
BUDGET ANNEXE COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le Compte Administratif 2018 fait apparaître un résultat cumulé (incluant les excédents et déficits antérieurs) de **62 463.29 € avec :**

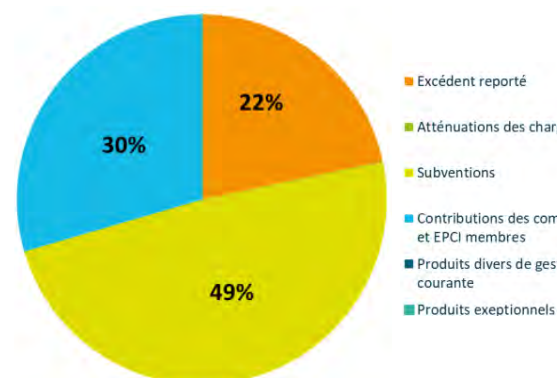
- Un excédent de fonctionnement de **58 707.20 €**
- Un excédent d'investissement de **3 756.09€**

Le fonctionnement

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

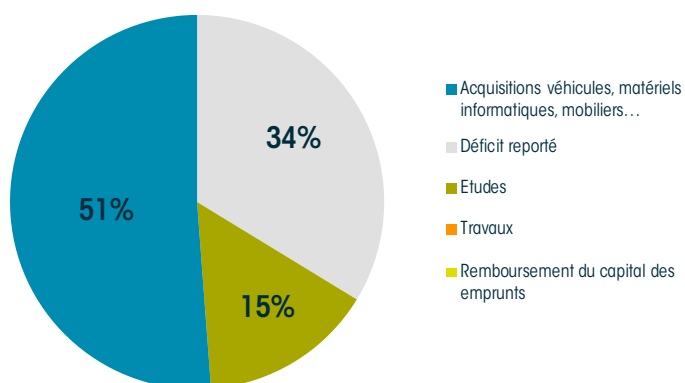


RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

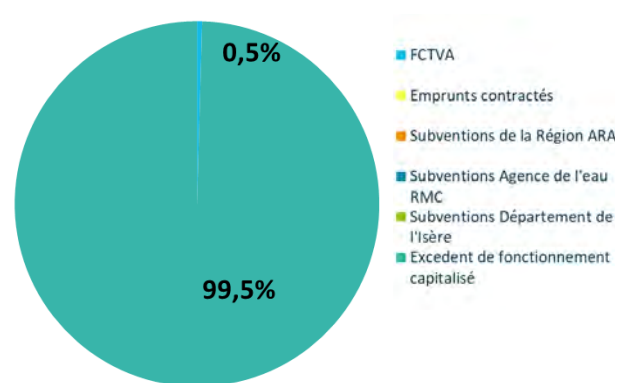


L'investissement

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT





**SYNDICAT
DE LA
SANNE**

A. ENTRETIEN, TRAVAUX ET ÉTUDES

Opérations courantes d'entretien

En 2014, un plan pluriannuel d'entretien de la végétation sur 5 ans a été produit par l'ONF afin de permettre une gestion des boisements qui soit organisée, lissée dans le temps et adaptée aux dysfonctionnements constatés. Ainsi en 2018, dans le cadre du programme PRODERPARE (programme départemental d'insertion par l'environnement), des équipes de bucherons sont intervenues sur différents secteurs identifiés dans le plan de gestion. Ces opérations ont été encadrées par l'ONF.

- entretien des boisements sur les digues traversant la zone industrialo-portuaire ;
- traitement de la renouée dans Salaise-sur-Sanne, entre le pont de la pharmacie et la RN7 ;
- entretien des boisements sur les berges de Saint-Romain-de-Surieu ;

Montant des travaux d'entretien sur 2018 : 31008€

Un nouveau plan de gestion de la végétation sera élaboré en 2019 : il permettra de réactualiser l'étude de 2014 et de mettre en place l'outil juridique de DIG, autorisant le Syndicat à intervenir sur des parcelles privées.

Confortement ponctuel d'une protection de berge



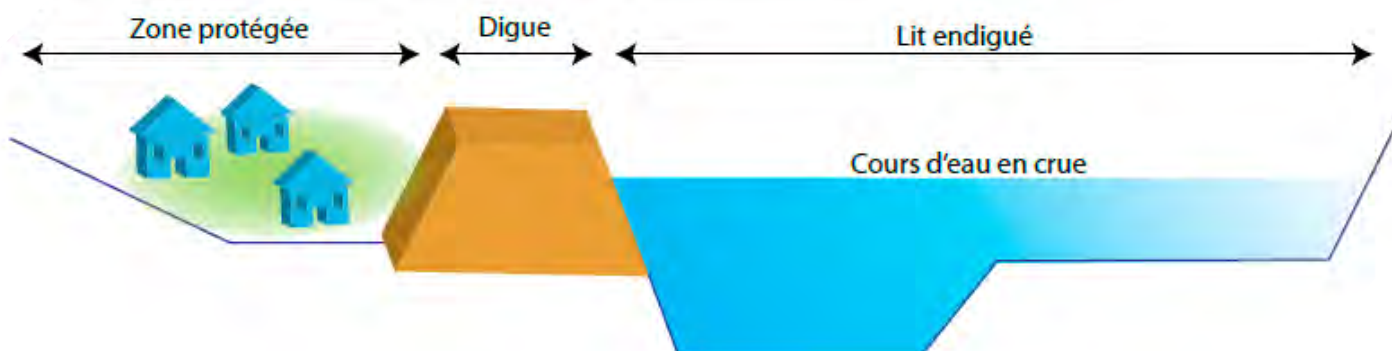
Le long du chemin reliant le centre village au secteur Jonchain, une érosion de berge s'est progressivement créée en rive gauche de la Sanne menaçant directement le chemin très régulièrement emprunté par les promeneurs et sportifs.

La berge a été localement confortée par des techniques de génie végétal. Le talus a été renforcé par des caissons et des piquets bois. Des peignes et pieux ont été placés en amont pour atténuer l'énergie de l'écoulement.

Diagnostic des systèmes d'endiguement de la Sanne : élaboration d'une étude de danger

Afin de protéger les enjeux des inondations de la Sanne et suite aux crues consécutives de 1983 et 1993, des ouvrages de protections ont été progressivement mis en place en 1988, puis plus largement lors du programme de travaux démarré en 1998. Ces ouvrages sont majoritairement des digues.

La zone épargnée de l'inondation, grâce à un ensemble d'ouvrages digues, est dénommée zone protégée. L'ensemble des ouvrages correspond à un système d'endiguement.

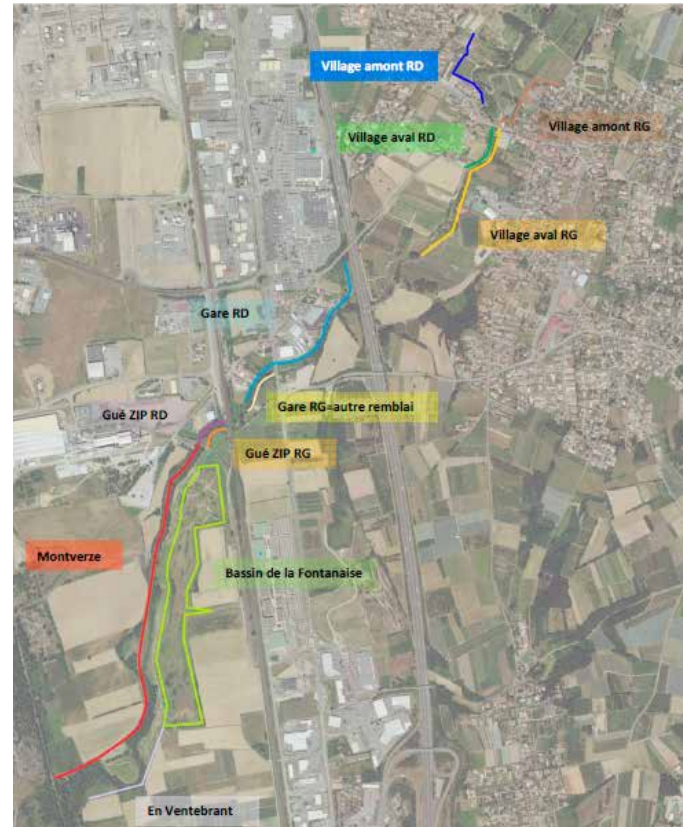


Les digues sont des ouvrages pour lesquels de nombreuses exigences réglementaires existent, permettant notamment de s'assurer de leur fonctionnement et de leur niveau de fiabilité. Le gestionnaire de ces ouvrages identifié par les lois Maptam et Notre est l'entité portant la compétence Gemapi. Il s'agira du SIRRA à partir de 2019.

Parmi ces exigences réglementaires, l'étude de danger permet d'établir un diagnostic complet du système d'endiguement : topographie, matériaux et caractéristiques géotechniques, sollicitations hydrauliques...

La portée de cette étude est également de clarifier le niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection correspond au niveau de crue pour lequel l'ensemble des ouvrages empêche l'arrivée d'eau dans la zone protégée. Un étude de danger a donc été engagée en 2017 et poursuivie en 2018 par le Syndicat.

Sur la Sanne, les 6 systèmes d'endiguement présents sont étudiés.



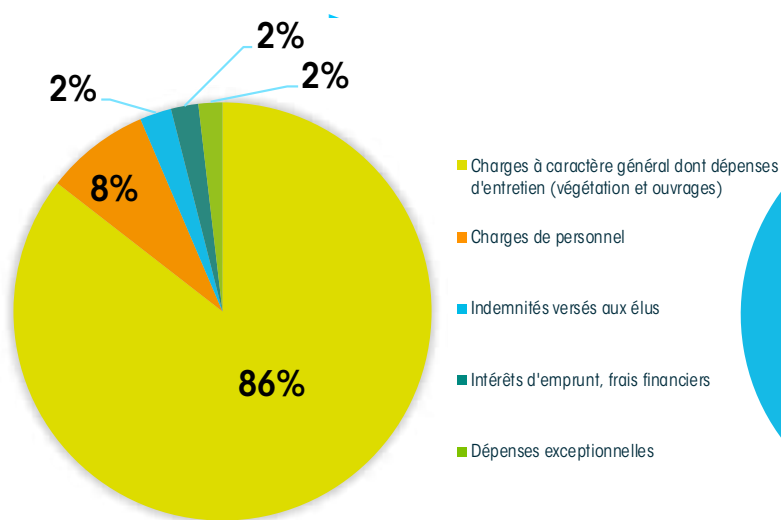
B. FINANCES ET BUDGET

Le Compte Administratif 2018 fait apparaître un résultat cumulé (incluant les excédents et déficits antérieurs) de **41 383 48 €** avec :

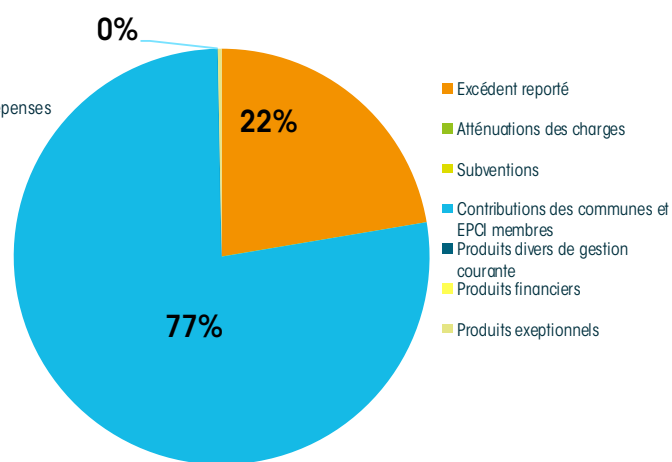
- Un excédent de fonctionnement de **62 123.69 €**
- Un déficit d'investissement de **20 740.21 €**

Le fonctionnement

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

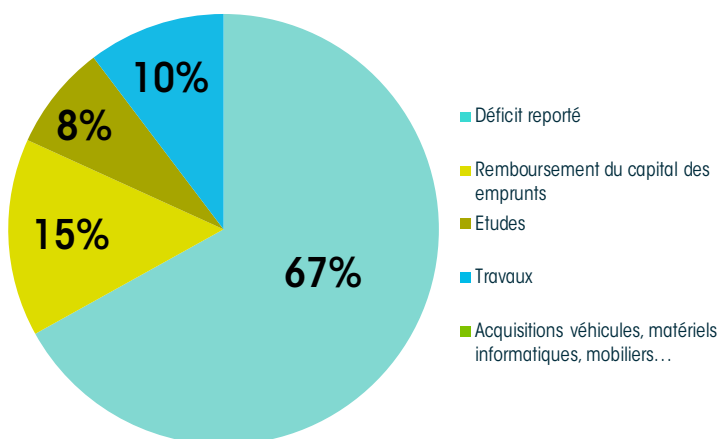


RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

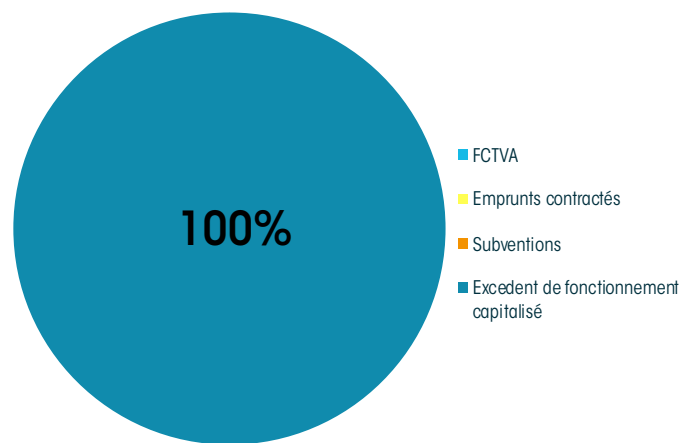


L'investissement

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT





**SYNDICAT
DE LA
VARÈZE**

A. ENTRETIEN, TRAVAUX ET ÉTUDES

Opérations courantes d'entretien

Entretien courant /

L'entretien de la ripisylve a été mené sur l'ensemble du linéaire des trois cours d'eau. Le débroussaillage des berges, l'élagage léger, le ramassage des déchets et la surveillance des rivières ont été réalisés par les chantiers d'insertion de l'ONF dans le cadre de la convention PRODEPARE (programme départemental d'insertion par l'environnement).

Montant des travaux d'entretien sur 2018 : 47 410 €



Opération de broyage /

Sur la commune de Saint-Prim une opération de broyage des berges du Saluant de la Montée Folle à la RN7 sur 2 kms a été réalisé.

Opération d'abattage sélectif /

Sur la commune de Clonas-sur-Varèze, en rive droite, plusieurs peupliers fragilisés et devenus dangereux ont été abattus. Le débardage a dû être effectué en traversant le cours d'eau.

Fauchage des massifs de renouée du Japon /

Sur le linéaire Vernioz Clonas/Varèze avec deux passages en mai et août.

Plantation sur berges /

Des plantations ont été effectuées sur 70 ml, en rive droite, au droit de la passe à poissons à Auberives-sur-Varèze. Une opération de plantations d'espèce mieux adaptés aux berges a été réalisé sur 100 ml en rive gauche au droit du camping « le bois des sources » sur la commune de Clonas-sur-Varèze.

Les études

Etude de faisabilité technique et financière pour l'implantation d'un seuil de mesure d'étiage sur la Varèze /

À la demande de la chambre d'agriculture et de la DDT un projet d'implantation d'un seuil de mesure, permettant de piloter l'irrigation, a été étudié. Les premières conclusions ont montré que les couts prévisionnels étaient très important par rapport aux gains potentiels et au nombre de bénéficiaires. L'Agence de l'eau ne souhaite pas s'engager sur ce projet en l'état. Les besoins devront être redéfinis afin d'éventuellement proposer un nouveau projet.

Renouvellement du plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve (étude RTM) /

L'ensemble des cours d'eau a été cartographié. Les peupleraies, bois d'acacia, renouée du japon, atterrissement à traiter, ainsi que les sites d'accès aux berges ont ainsi été repérés. Le RTM (restauration des terrains en montagne), service spécialisé de l'ONF dans la lutte contre l'érosion et la régularisation du régime des eaux, par la correction torrentielle et le reboisement des bassins versants, a engagé ce dossier en 2018 qui constituera pour le futur plan de gestion.

Les travaux

Déclaration d'Intérêt Général /

La DIG pour l'entretien des ripisylves de la Varèze, du Suzon et du Saluant a été renouvelée pour la période 2017-2022.

Restauration du fonctionnement écologique de la Varèze /

Un ouvrage de franchissement (passe à poissons) en rive droite, au niveau du seuil de l'ASA d'irrigation de Clonas-sur-Varèze a été mis en place sur la commune d'Auberives-sur-Varèze. Les travaux ont été réalisés en novembre 2018.

Il s'agit d'une opération de restauration de la continuité écologique du cours d'eau, visant à assurer la migration des espèces piscicoles malgré la chute générée par le seuil.

Ce dispositif, appelé rampe à macro rugosité, est conçu pour casser les vitesses d'écoulement et permettre aux poissons d'affronter le courant en faisant des pauses régulières derrière des blocs placés à intervalles étudiés.

La pêche de sauvetage (déplacement des poissons de la zone de travaux sur un autre site) réalisée avant les travaux sur un linéaire de 110 mètres a permis de constater la bonne qualité piscicole de ce tronçon (3510 prises, 10 espèces différentes).



Inauguration de la passe à poisson le 11/12/2018

Nettoyage des embâcles /

Une opération d'enlèvement d'embâcles et de purge des végétaux sur le cône de molasse au droit de la passe à poissons à Auberives-sur-Varèze a été réalisée.

Renforcement et protection de berge /

Des travaux de renforcement d'une protection de berge en rive droite ont été réalisés sur la commune de Cheyssieu (50 m en amont du pont de la route du Beson). Ces travaux ont été réalisés avec des techniques de génie végétal.

Sur la commune de Monsteroux-Milieu il a été mise en place un peigne de protection de berge en rive droite.

La culée (élément de soutien) d'une ancienne passerelle a également été détruite et le griffage d'un atterrissement (visant à rompre la croûte consolidée des sédiments pour les rendre à nouveau transportable) a été réalisé.

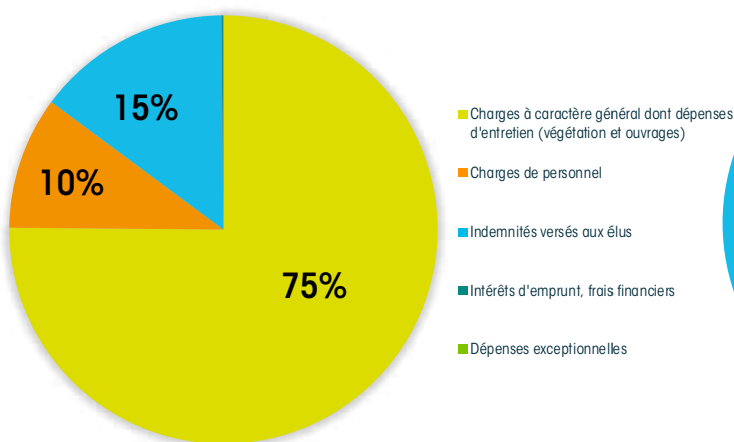
B. FINANCES ET BUDGET

Le Compte Administratif 2018 fait apparaître un résultat cumulé déficitaire (incluant les excédents et déficits antérieurs) de **7 869.73 €** avec :

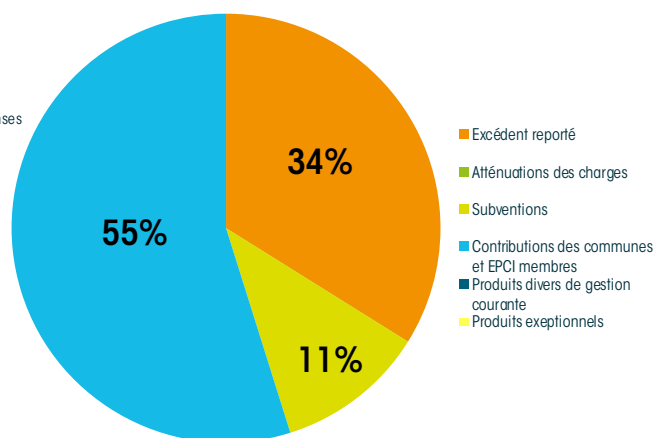
- Un excédent de fonctionnement de **37 643.80 €**
- Un déficit d'investissement de **45 513.53 €**

Le fonctionnement

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

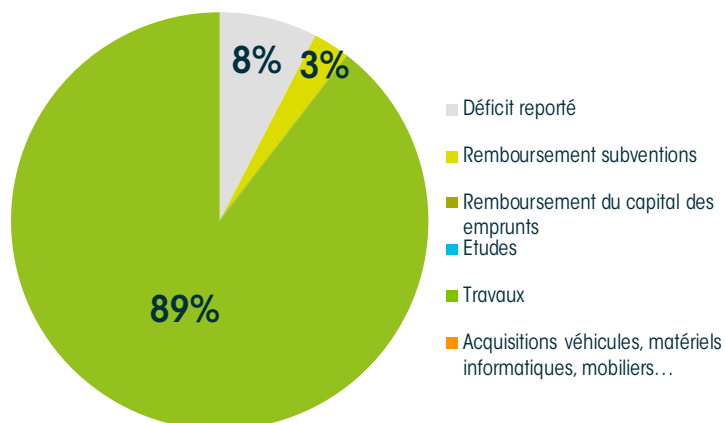


RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

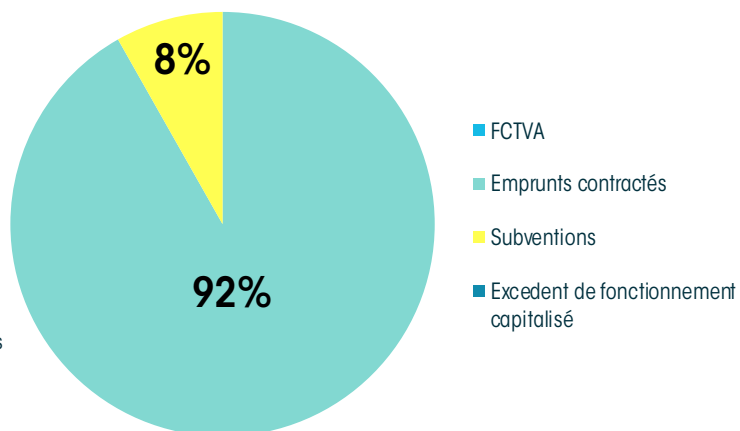


L'investissement

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



SIRRA

SYNDICAT ISÉROIS DES RIVIÈRES RHÔNE AVAL

366, RUE STÉPHANE HESSEL
ZAC DES BASSES ECHARRIERES
38440 SAINT-JEAN-DE-BOURNAY
TÉL : 04 74 59 73 08

LES ACTIONS DU SIRRA SONT RENDUES POSSIBLE GRÂCE AU SOUTIEN FINANCIER DE :

